

L'histoire d'un procès tout à fait hors série

Le procès Fabrikant: une farce coûteuse?

Non. Plutôt l'exercice pénible d'un droit fondamental.

24 août 1992

■ Valery Fabrikant, professeur chercheur au département de génie mécanique, armé de trois revolvers, abat ses collègues Michael Hogben, Matthew Douglass, Phoivos Ziogas et Jaan Saber, à l'Université Concordia.

30 septembre

■ Dès le début de son enquête préliminaire, Fabrikant commence à faire des siennes. Il parle d'un complot contre lui, répudie ses avocats et... exige d'être jugé sur une réserve indienne!

11 novembre

■ Fabrikant est cité à son procès pour les quatre meurtres, la tentative de meurtre de la secrétaire Elizabeth Horwood, et la séquestration de l'agent de sécurité Daniel Martin et du professeur George Abdou. Jusqu'au début de son procès, pas une semaine ne passera sans qu'il fasse une requête quelconque devant un juge de la Cour supérieure.

8 mars 1993

■ Le choix du jury commence devant le juge Fraser Martin, de la Cour supérieure. Il avertit les candidats de la durée possible de ce procès: environ cinq mois, dit-il.

12 mars

■ Les premiers témoins sont entendus. Le juré numéro six convainc le juge de le laisser partir: il ne peut pas se permettre un procès de cinq mois. Restent 11 jurés. Le procès sera suspendu la semaine suivante, à cause des ennuis familiaux d'un juré.

25 mars

■ Après cinq jours d'audition, le juge Martin en a assez. Fabrikant le traite de criminel, l'accuse de présider un procès frauduleux et traite tous les témoins de menteurs. Il accuse les techniciens de la police d'avoir ajouté de la peinture rouge sur les murs, dans les locaux où il a tué des professeurs, de façon à rendre les scènes de crime plus horribles. Devant tout cela, le juge Martin déclare qu'il a «des motifs sérieux de croire que l'accusé n'est peut-être pas apte mentalement à subir un procès». Il envoie Fabrikant à Pinel et suspend le procès pour trois semaines.

12 avril

■ Les deux psychiatres de Pinel déclarent que Fabrikant souffre de graves troubles de la personnalité mais est apte à subir son procès dans la mesure où il comprend ce qui lui est reproché et la nature des accusations qui pèsent contre lui. Même s'il accepte la conclusion des psy (il se dit apte), qui n'est pas contestée par la Couronne, Fabrikant n'a pas aimé se faire déclarer paranoïaque. Il entreprend donc une contre-preuve qui durera trois semaines!

11 mai

■ Le jury déclare Fabrikant apte et le procès peut reprendre.

18 mai

■ Le ministère public termine la présentation de sa preuve contre l'accusé. Le procès a duré deux mois et demi jusqu'à maintenant, mais la preuve de la Couronne s'est étalée sur seulement 10 jours.

20 mai

■ Fabrikant entreprend sa défense de «persécution» et de «provocation», qui ne sera jamais admise. Il sera brièvement aidé par d'autres avocats (10 entre août 92 et août 93), mais les congédiera très vite. «Ils voulaient tous me faire plaider la folie», dira-t-il de ces «saboteurs».

30 juillet

■ Après 74 témoins, des centaines d'insultes, six outrages au tribunal sanctionnés par des peines totalisant 27 mois d'emprisonnement, le juge Martin met fin à la défense de Fabrikant avant qu'il ne témoigne.

9 août

■ la plaidoirie de Fabrikant est interrompue par le juge au début de sa quatrième journée: l'accusé refuse d'en venir au noeud de l'affaire.

11 août

■ Après sept heures de délibérations, Fabrikant est déclaré coupable de toutes les accusations qui pesaient contre lui. Il est condamné à l'emprisonnement à perpétuité. Il a promis d'en appeler.



YVES BOISVERT

Valery Fabrikant a été pris en flagrant délit de quadruple meurtre. Il a avoué cent fois son crime. Mais son procès a duré cinq mois.

Ce paradoxe a vaincu bien des gens que le procès Fabrikant était un «cirque», qu'on y englobait inutilement les fonds publics (un demi-million de dollars) et que le système judiciaire faisait ainsi la preuve de son impotence.

Est-ce bien certain?

Il est évident que c'est la personnalité de Fabrikant, doublée du fait qu'il se défendait seul, qui ont fait trainer les choses. Le juge Fraser Martin, qui présidait ce procès, aurait-il pu écourter le débat? Peut-être. Mais une chose est certaine: aucun de ses collègues n'aurait voulu être à sa place.

Dès le départ, Fabrikant a donné le ton. Il contre-interrogeait pendant des heures des photographes et des techniciens de la police pour tenter de leur faire dire qu'ils avaient manipulé les cadavres, trafiqué la preuve et rendu les scènes de crime plus horribles qu'elles ne l'étaient vraiment. Tous les témoins, même les moins importants, étaient traités de «menteurs» par lui.

Après une semaine, le juge Martin en a eu assez. Il a soulevé la question de l'aptitude mentale de l'accusé à subir son procès. Après trois semaines de relâche, les psychiatres sont venus dire qu'il était apte, mais en même temps ils se sont trouvés à faire une preuve de son caractère détestable, le décrivant comme un paranoïaque, narcissique et procédurier. Fabrikant a voulu offrir une contre-preuve pour rétablir sa réputation. Cela a pris trois autres semaines.

Il a finalement été déclaré apte et, malgré Fabrikant, il n'a fallu que cinq autres journées pour que la Couronne complète sa preuve — écrasante.

C'est alors qu'a débuté, le 20 mai, la partie la plus longue et la plus absurde du procès: la défense de l'accusé. En droit criminel canadien, le droit pour un accusé d'exposer pleinement sa défense est fondamental.

Un droit fondamental

Les procès pour meurtre ne sont pas des thrillers. Le plus souvent, la question n'est pas de savoir «qui l'a fait?» mais bien plutôt «dans quel état d'esprit l'a-t-il fait?»

«Depuis cinq ans que je fais des procès pour meurtre, je peux dire que dans plus de la moitié des cas, l'accusé a avoué son crime», dit l'avocat de la Couronne Jean Lecours, responsable du dossier Fabrikant.

Car le ministère public a le fardeau de démontrer non seulement que l'accusé a commis le crime, mais qu'il était animé d'une intention coupable. Un accusé peut présenter une multitude de défenses sans nier les actes qui lui sont reprochés: légitime défense, ivresse, nécessité, provocation, accident, etc.

Fabrikant, qui refusait de plaider la folie, comme ses avocats congédiés le lui avaient suggéré, voulait démontrer qu'il avait été victime de persécution de la part de l'Université Concordia. Il voulait présenter une défense à mi-chemin entre la défense «provocation» et celle du «syndrome de la personne battue».

Sa défense, de toute évidence, n'était pas admissible en droit. La provocation suppose que l'accusé a été victime d'une insulte ou une «action injuste» de telle nature qu'une «personne raisonnable» placée dans la même situation n'aurait pas pu se maîtriser et, sous l'impulsion du moment, aurait commis le crime. Cette défense ne peut pas entraîner l'acquiescement, mais seulement atténuer la responsabilité (l'homicide involontaire au lieu du meurtre).

Non seulement Fabrikant n'a-t-il jamais réussi à étayer ses accusations contre l'université, mais même s'il avait raison, il ne s'est jamais trouvé dans une situation où, sous l'impulsion du moment, il aurait été entraîné à user de violence de façon incontrôlée. Il peut encore moins assimiler sa situation à celle d'une femme battue...

Stratégie

Après avoir laissé Fabrikant faire entendre 74 témoins sans que sa cause avance d'un centimètre, le juge Martin a mis un point final à sa défense. Il l'avait invité plusieurs fois à témoigner lui-même, mais Fabrikant disait qu'il voulait attendre que tous ses témoins (surtout des gens de Concordia) soient allés à la barre pour pouvoir les contredire.

Pourquoi le juge a-t-il laissé Fabrikant présenter tous ces témoins, dont le témoignage a été écarté par la suite comme totalement dépourvu de pertinence?

Le problème est que le personnel de Concordia pouvait effectivement té-

moigner de l'état d'esprit de l'accusé et du contexte dans lequel il évoluait avant le drame. S'il avait pu démontrer qu'il était affecté par le climat dans lequel il évoluait, peut-être aurait-il pu échafauder une défense.

Mais ce n'est qu'à la toute fin du procès que Fabrikant a précisé un tant soit peu quelle était sa défense. Le juge savait que Fabrikant voulait faire la preuve de Concordia, mais il n'a pas obligé l'accusé à démontrer dès le départ qu'il pouvait, ce faisant, élaborer une défense valide.

«J'éprouve énormément de sympathie pour le juge Martin, mais je me demande s'il n'a pas été trop patient», dit le criminaliste Jean-Claude Hébert. Quand un accusé se défend seul, note M^{re} Hébert, les juges sont portés à leur laisser plus de latitude. «J'imagine qu'il voulait éviter que la Cour d'appel lui dise plus tard qu'il avait été trop sévère avec l'accusé. Mais on n'est jamais obligé d'entendre des témoins inutiles.»

Pour Serge Ménard, le cas de Fabrikant, un être supérieurement intelligent mais déséquilibré, est unique et ne devrait pas inquiéter le système. «Le juge n'avait pas tellement le choix; il devait laisser le bénéfice du doute à l'accusé quant à la pertinence de sa défense, même si elle était très incertaine.»

En fait, à ses yeux, le juge n'avait d'autre choix que de laisser aller Fabrikant jusqu'à ce qu'il soit évident qu'il abuse. Empêcher un accusé de témoigner, cela ne se voit presque jamais: il faut des circonstances extrêmes pour le justifier.

L'avocat Christian Desrosiers estime que le juge a donné «toutes les chances à l'accusé», mais, en voyant comment Fabrikant a abusé, se demande si le système est capable de «gérer» des cas semblables. Pour lui, la question de la santé mentale de Fabrikant reste en suspens, même s'il a été déclaré apte par le jury. «Son geste, en soi, est pathologique», note-t-il.

«Terrorisme judiciaire»

C'est en quelque sorte du «terrorisme judiciaire» que faisait Fabrikant, de dire M^{re} Ménard. «Ça me fait penser aux groupes contestataires américains des années 70 qui voulaient pousser le système à bout, pour le forcer à prendre des mesures injustes en retour, et se présenter comme victime.»

M^{re} Hébert rappelle que le relquiste Paul Rose, lors de son procès pour le meurtre du ministre Pierre Laporte, avait été carrément expulsé de la salle d'audience, à cause de son comportement. «Il ne reconnaissait même pas la légitimité du tribunal, qu'il qualifiait de colonialiste.» Mais Rose avait un avocat qui pouvait le représenter pendant qu'il était absent.

La justice ontarienne est encore aux prises depuis sept ans avec le cas de l'avocat Raymond Taylor, accusé de voies de fait graves et de possession d'arme. L'homme est brillant mais souffre d'un délire de persécution. Les deux premières tentatives de procès ont été cassées par la Cour d'appel ontarienne, à cause d'erreurs du juge du procès. Le juge Martin avait certainement cette affaire en tête, en jugeant Fabrikant.

A ceux qui s'inquiètent des coûts de cette aventure judiciaire, Serge Ménard répond que «la justice coûte cher, mais moins cher que les révolutions». Et qui si «la justice n'est pas créatrice de richesse, un système de justice sophistiqué est une condition nécessaire à la création de richesse. Il faut donc accepter que, de temps en temps, cela coûte cher. Les élections aussi, ça coûte cher!»

Il ne faut pas perdre de vue non plus que les procès devant jury ne sont pas l'ordinaire de la justice criminelle, il s'en faut de beaucoup. Selon M^{re} André Vincent, du bureau de la Couronne à Montréal, il y a entre 50 et 60 procès par jury par année à Montréal, qui durent entre une journée et quelques mois (la moyenne dépassant rarement les deux à trois semaines). Plus de 85 p. cent des personnes des quelque 25 000 personnes accusées d'un crime plaident coupable avant leur procès.

«Il y a un côté beau, noble dans le fait qu'un homme pris en flagrant délit de meurtre, même lui, ait le droit de se défendre», dit le philosophe Jacques Dufresne. Mais il estime aussi que la question des coûts de la justice ne doit plus être un tabou. «Après tout, même la vie humaine a un prix. La comme ailleurs, il faut que le sens de la limite s'exerce. Sinon, la machine à rendre justice en vient à créer elle-même des injustices.»

Le système fonctionne avec la présomption qu'un accusé agira dans son meilleur intérêt, et que son intérêt est d'être acquitté ou d'avoir la peine la moins sévère possible. Il fera en sorte de respecter les règles du jeu pour ne pas s'aliéner le juge et le jury. Le système ne connaissait pas Fabrikant.

En fait, il n'y avait pas de bonne façon de juger Fabrikant. Limiter sa défense, c'était risquer d'être rappelé à l'ordre par la Cour d'appel. Le laisser faire risquait de tourner la justice en ridicule. D'une certaine façon, il a fait les deux. Mais qui aurait pu faire mieux?

Éditorial

Paul Desmarais
président du conseil
d'administration

Roger D. Landry
président et éditeur

Claude Masson
éditeur adjoint

Marcel Desjardins
directeur de l'information

Alain Dubuc
éditorialiste en chef

Assistés sociaux: une idée à prendre avec des pincettes

Faire travailler bénévolement et obligatoirement les assistés sociaux et les chômeurs aptes au travail. Cette question revient à la surface au moment où tout le monde doit se serrer la ceinture, où les salariés sont «tannés» d'être taxés et imposés pour faire vivre ceux qui n'ont pas d'emploi, où municipalités comme gouvernements supérieurs n'ont plus d'argent pour payer tous les services requis par leurs contribuables. 500 municipalités seraient intéressées à recourir à cette solution.



Est-ce une idée séduisante, voire géniale, ou une proposition farfelue, voire scandaleuse? Une façon de rendre aux prestataires de l'aide sociale leur dignité, leur fierté, de les valoriser ou, au contraire, de les exploiter, de les dévaloriser davantage, de les utiliser comme des esclaves, de les mettre aux travaux forcés?

La réponse ne peut être tranchée facilement par un oui ou par un non. Il y a de grands avantages, mais aussi de grands risques, à forcer chômeurs et gens sur le BS à travailler bénévolement pour les municipalités, les gouvernements ou les entreprises.

Le refrain est bien connu: dans le contexte économique et social difficile que nous connaissons, et qui durera encore un bon bout de temps, la société doit se prendre en main. Les citoyens doivent se responsabiliser. Toutes les sociétés à l'inté-

rieur de la grande société. Tous les citoyens. Chômeurs et prestataires de l'aide sociale inclus.

Dans cette perspective, leur apport à la communauté peut être grandement accru. En retour des 4 \$ milliards versés annuellement aux quelques 452 300 ménages qui vivent de l'aide sociale, les prestataires peuvent contribuer un tant soit peu au bien-être de l'ensemble. Par des travaux communautaires. En consacrant quelques heures par jour à des organismes bénévoles de leur milieu. En donnant de leur temps pour l'amélioration de leur localité, en dehors des services de base assurés par des salariés. Leur force de travail peut être exceptionnelle.

En plus de retrouver leur dignité, bon nombre de prestataires pourraient prouver, après un certain temps, que leur travail est devenu essentiel et créer ainsi leur propre emploi.

Trois conditions minimales doivent être scrupuleusement respectées avant de retenir cette hypothèse: 1) Les prestataires de l'aide sociale et les chômeurs ne doivent pas remplacer les salariés déjà en fonction; d'ailleurs, les programmes d'«employabilité» conçus par le gouvernement prévoient déjà qu'il n'y ait pas de substitution d'emplois. 2) Seuls les assistés sociaux aptes au travail doivent être appelés à fournir de leur temps. 3) Seuls les volontaires doivent être retenus, du moins pour une période expérimentale assez significative. Il faut favoriser l'incitation et non emprunter la voie de la coercition.

Mais il y a de réels inconvénients à «mettre les assistés sociaux et les chômeurs au travail». C'est un bénévolat forcé et non désiré. C'est l'accroissement, sur une grande échelle, de la notion de «cheap labor», avec tous ces abus face au maintien de l'équilibre social et au respect des travailleurs. C'est la remise en cause de la notion même du salaire minimum, les prestataires pouvant enlever du travail aux employés les moins payés ou encore être mieux rémunérés qu'eux pour un travail moindre. Et c'est en contradiction avec les principes contenus dans les chartes des droits et des libertés de la personne.

Des expériences du genre existaient aux Pays-Bas et des essais non concluants auraient eu lieu en Californie et au Massachusetts. Mais les coûts de tels programmes d'emploi auraient été plus élevés que les bénéfices engendrés. Il faudrait analyser ces expériences avant d'arrêter une décision.

Un choix social est en cause. Il faut éviter de tout laisser tomber les acquis sociaux, sous prétexte de difficultés économiques et financières. Même si une telle promesse populiste pouvait faire l'affaire de bien des démagogues et de bien des gens frustrés du régime d'aide sociale actuel, les politiques doivent éviter de se lancer aveuglément dans cette voie.

Sans rejeter du revers de la main cette solution, qui a quand même des aspects valables, une étude approfondie et un débat public sont essentiels avant de passer à l'action.

Claude MASSON

Stopper la mise à feu

Il n'y a pas que la navette *Discovery* qui a des problèmes de lancement. Le Camp spatial aussi. Mais, à la différence de la NASA, qui se préoccupe de la moindre anomalie, les gouvernements d'ici ne semblent pas faire grand cas des bruits mystérieux provoqués par la mise en orbite du projet à Laval.



C'est inquiétant. Pour au moins deux raisons: les questions soulevées par le choix du site et, plus grave encore, le débat qui reste à faire sur l'opportunité de le subventionner.

Dès le départ, cette initiative a suscité la convoitise des villes désireuses d'accueillir ce qui deviendra logiquement un attrait touristique important. Exactement comme lors de l'annonce de l'implantation d'un *Disneyland* en Europe, alors que les pays d'abord, puis les régions de France, et enfin les municipalités de l'Île-de-France se sont lancées dans une surenchère frénétique.

Ici, une fois Toronto prise de vitesse, on a hésité entre les villes de Brossard, Laval et Montréal avec le résultat que l'on sait. Jusque là, rien de très normal. Encore qu'on puisse se demander si l'installation de l'Agence spatiale à Saint-Hubert n'aurait pas dû être un facteur déterminant en faveur de la Rive-Sud. Mais ce sont surtout les tiraillements des dernières semaines entre Laval et Montréal qui laissent songeur.

Trop de questions demeurent sans réponse dans ce dossier pour ne pas inciter les autorités à la plus grande prudence avant de tenir leur promesse d'y investir 28 millions \$. Surtout qu'elles pourraient profiter de l'occasion pour amorcer une réflexion sur la pertinence de leur participation à ce projet dans le contexte économique actuel. À tout le moins, elles devraient se donner la peine de s'attarder aux objections — à première vue fort sensées — formulées par les responsables de la «Cité de l'espace» qui, eux, sont déjà résolument engagés dans un projet clairement éducatif.

Il serait trop facile de mettre leurs réserves sur le compte d'une vague rivalité. Sans égard à leurs motifs, ils ont au moins eu le mérite de susciter une discussion de fond qu'on aurait dû avoir avant de se lancer dans cette aventure. Ce Camp spatial ne sera-t-il qu'un *Disneyland* de l'espace? S'il a une prétention éducative, fera-t-il double emploi avec ce qui existe déjà? Dans les deux hypothèses, à l'heure actuelle, avons-nous les moyens d'y engager des fonds publics? Tant qu'on n'aura pas de réponses satisfaisantes à toutes ces questions, on devrait faire comme à Cap Canaveral et stopper la mise à feu de ce qui ressemble, pour l'instant, à un pétard mouillé.

Pierre GRAVEL

Irma et les autres

L'évacuation de la petite Irma, jeune blessée de Sarajevo qui repose actuellement entre la vie et la mort dans un hôpital de Londres, a levé un soudain vent de solidarité internationale pour les victimes de la guerre de Bosnie. Une poignée de pays — la Suède, la Finlande, l'Irlande et le Canada — s'apprêtent à accueillir au total une quarantaine d'enfants, dont la condition dépasse de loin les capacités médicales actuelles des hôpitaux de la capitale bosniaque.



Le cirque médiatique qui a entouré le sauvetage d'Irma a suscité des commentaires très amers en Grande-Bretagne. Des journaux ont reproché aux politiciens de s'être précipités autour de la fillette pour exhiber publiquement leur grandeur d'âme et mousser leur popularité. Bref, d'avoir cyniquement récupéré l'événement à des fins personnelles.

D'accord, ce n'est pas très élégant. Et alors? L'opportunisme politique n'est pas un phénomène nouveau. S'il peut servir à sauver des vies, à arracher quelques dizaines de personnes à la terreur de Sarajevo, tant mieux. Au moins aura-t-il été utile. Dans les conditions actuelles, les tergiversations sur les motivations profondes qui poussent les grands de ce monde à voler au secours des plus vulnérables parmi les assiégés de Sarajevo sont un luxe qu'on peut très bien remettre à plus tard.

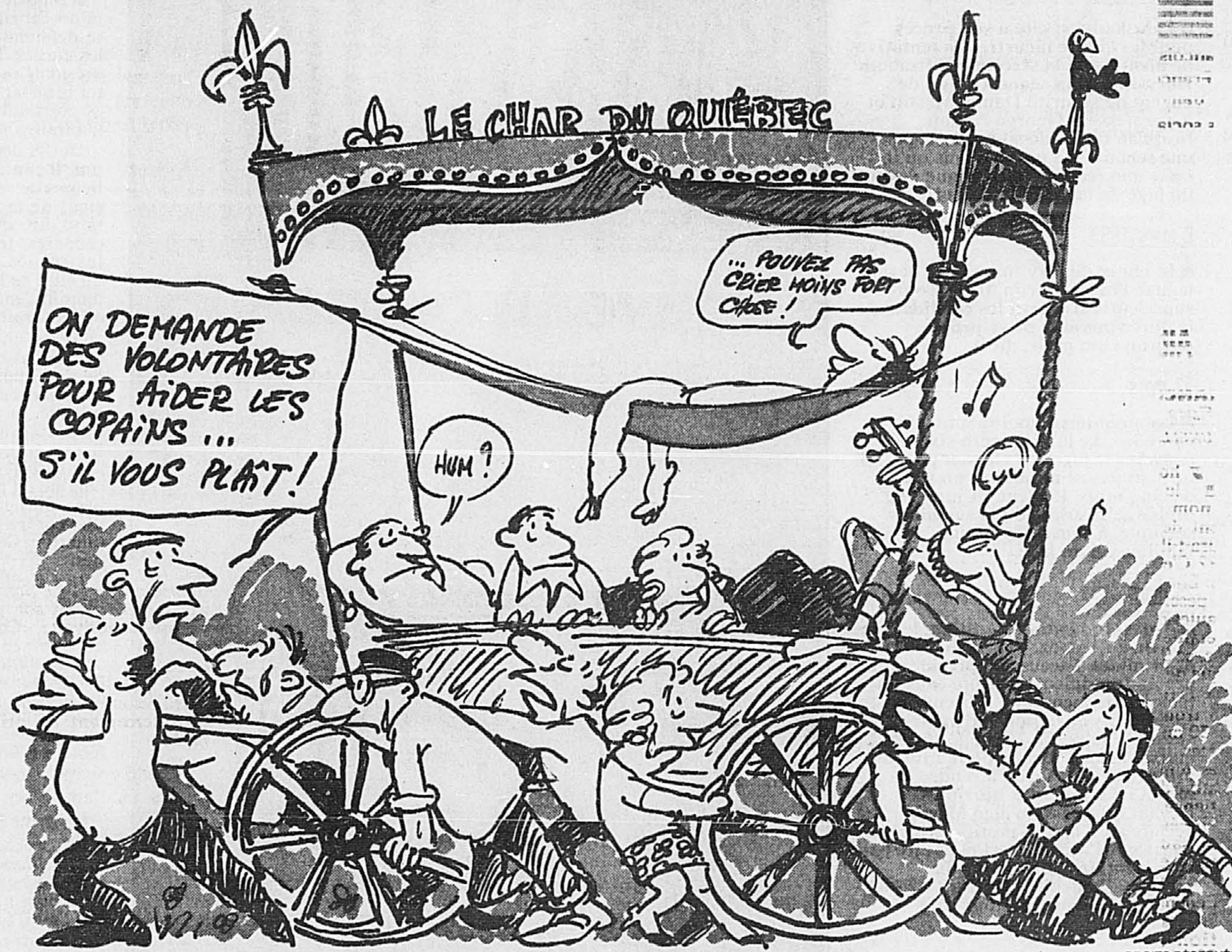
Cela dit, la question demeure entière: pourquoi maintenant? Le siège de Sarajevo dure depuis près d'un an et demi. Il y a des mois que les hôpitaux — enfin, ce qui en reste — manquent de tout, même des produits les plus élémentaires, tels les antibiotiques et les anesthésiques. L'opération-sauvetage qui est possible aujourd'hui était tout aussi possible, il y a deux, quatre ou huit mois. Pourquoi avoir attendu si longtemps?

Et l'autre question: pourquoi si peu? La mobilisation actuelle vise les cas les plus tragiques. Mais, à côté des enfants grièvement blessés, Sarajevo compte des centaines de malades de tous âges qui risquent éventuellement de mourir à défaut de soins minimaux. Maintenant que l'on sait que les évacuations sont physiquement possibles, on sait aussi, forcément, qu'on peut faire plus.

Le gouvernement ayant montré la voie, il appartient peut-être à la population de le pousser à aller plus loin. Elle pourrait, par exemple, demander la mise sur pied de quelque programme de parrainage, même temporaire, pour les victimes de la guerre bosniaque. Les politiciens étant ce qu'ils sont, la solidarité populaire ne peut que renforcer celle de l'État.

Agnès GRUDA

FAIRE PARTICIPER LES ASSISTÉS SOCIAUX À DES TÂCHES BÉNÉVOLES



DRÔTES RÉSERVÉS

Une réforme parlementaire qui vise à ravalier l'image d'un parti mal famé

MARCEL ADAM

Kim Campbell est consciente qu'elle ne saurait remporter la prochaine élection sans libérer son pied d'un lourd boulet: cette tenace réputation de corruption que le gouvernement Mulroney a traînée tout au long de son règne et qui n'a pas peu contribué à en faire le gouvernement le plus impopulaire de mémoire d'homme.



Aussi, depuis son entrée dans la course au leadership, ne cesse-t-elle de proclamer que son objectif primordial est de changer la politique en l'épurant et en démocratisant davantage ses pratiques.

Le train de réformes qu'elle a proposé cette semaine et qui visent toutes à insuffler un supplément d'éthique et de participation populaire dans le processus politique, veut manifestement montrer que la première ministre est déterminée à faire ce qu'elle prêche depuis bientôt six mois.

Je n'insisterai pas sur le fait que son discours et le projet qui veut le concrétiser reconnaissent implicitement que le régime auquel elle était associée avec son plein consentement, et duquel elle trouve maintenant prudent de prendre ses

distances pour des raisons circonstancielles, s'est mérité sa mauvaise réputation et la mauvaise humeur de l'électorat.

Un élément de cette réforme retient mon attention aujourd'hui: la réforme parlementaire prévoyant un plus grand nombre de votes libres à la Chambre des Communes.

Actuellement, les députés n'ont le droit d'échapper à la discipline partisane que dans de rares occasions, soit lorsqu'un projet de loi comportant une dimension morale fait que la ligne de conduite du parti mettrait plusieurs élus en conflit avec leur conscience.

Cette réforme, qui apparaît au programme de tous les grands partis fédéraux, était réclamée en divers milieux depuis quelques années. Non sans raison.

À toutes fins pratiques, la discipline partisane fait des chefs de partis les maîtres après Dieu de leurs formations, et du premier ministre l'équivalent d'un dictateur élu.

Comparé au premier ministre du Canada, le président des États-Unis est relativement impuissant (sauf en matière de sécurité nationale) par rapport au Congrès où il a à peine plus d'ascendant sur les élus de son propre parti que sur ceux du parti adverse.

C'est ce qui faisait dire à l'ancien président Harry Truman que le seul véritable pouvoir d'un président c'est son pouvoir de persuasion, c'est-à-dire sa capacité de convaincre le Congrès d'adopter ses projets de lois et de modifier les leurs.

La discipline partisane qui règne dans nos législatures (tant dans les provinces qu'au fédéral) est peut-être la plus rigoureuse de tous les régimes parlementaires du même type.

Même au Parlement de Londres, la maison-mère du parlementarisme qui nous sert de modèle, les députés y jouissent d'une enviable «large de liberté vis-à-vis leur parti. À ce point qu'au sommet de sa puissance, la «femme de fer», Margaret Thatcher, avait moins d'emprise sur ses députés que n'en avaient de son temps Trudeau et Mulroney.

Mais il n'en a pas toujours été ainsi. Au début de la Confédération, leurs prédécesseurs exerçaient un bien moins grande autorité sur leurs troupes. John A. Macdonald et Wilfrid Laurier, par exemple, ont souvent vu des projets de loi, parfois importants, défaits par une coalition de députés de l'opposition et de leurs propres caucuses.

Cela pour dire que les Canadiens n'ont pas le choix entre l'indiscipline rebelle des membres du Congrès américain et la docilité robotique de nos élus canadiens.

Un parlementarisme à la discipline plus lâche n'a pas empêché Mme Thatcher de réussir une véritable révolution économique et de faire la pluie et le beau temps pendant une décennie.

Ni, au Canada, empêché Macdonald et Laurier d'entrer au panthéon des grands premiers ministres avec une feuille de route impressionnante.

Comment peut-on alors

craindre qu'un assouplissement de la discipline partisane émasculerait le gouvernement? En quoi le pays se porterait-il plus mal d'avoir des députés redevenus un peu plus les porte-parole de ceux qui les ont élus auprès du gouvernement, et un peu moins les représentants de celui-ci auprès de leurs mandataires?

Une des principales causes de la désaffection des citoyens à l'égard des politiciens est leur sentiment d'avoir été trahis par ceux qui, une fois élus, sont devenus exactement le contraire de ce qu'ils avaient promis qu'ils seraient pour se mériter leur confiance. Et de se sentir exclus du processus politique par ce détournement de mission qui les a aliénés d'un système où ils ne croient pas être vraiment représentés ni écoutés.

J'ajouterai que l'inflexible discipline partisane n'a pas que cet effet pervers. Il y a un prix à payer pour transformer des mandataires du peuple en porte-queue du pouvoir. Pour assurer cette humiliante sujétion, il faut acheter à gros prix la servilité des membres du caucus.

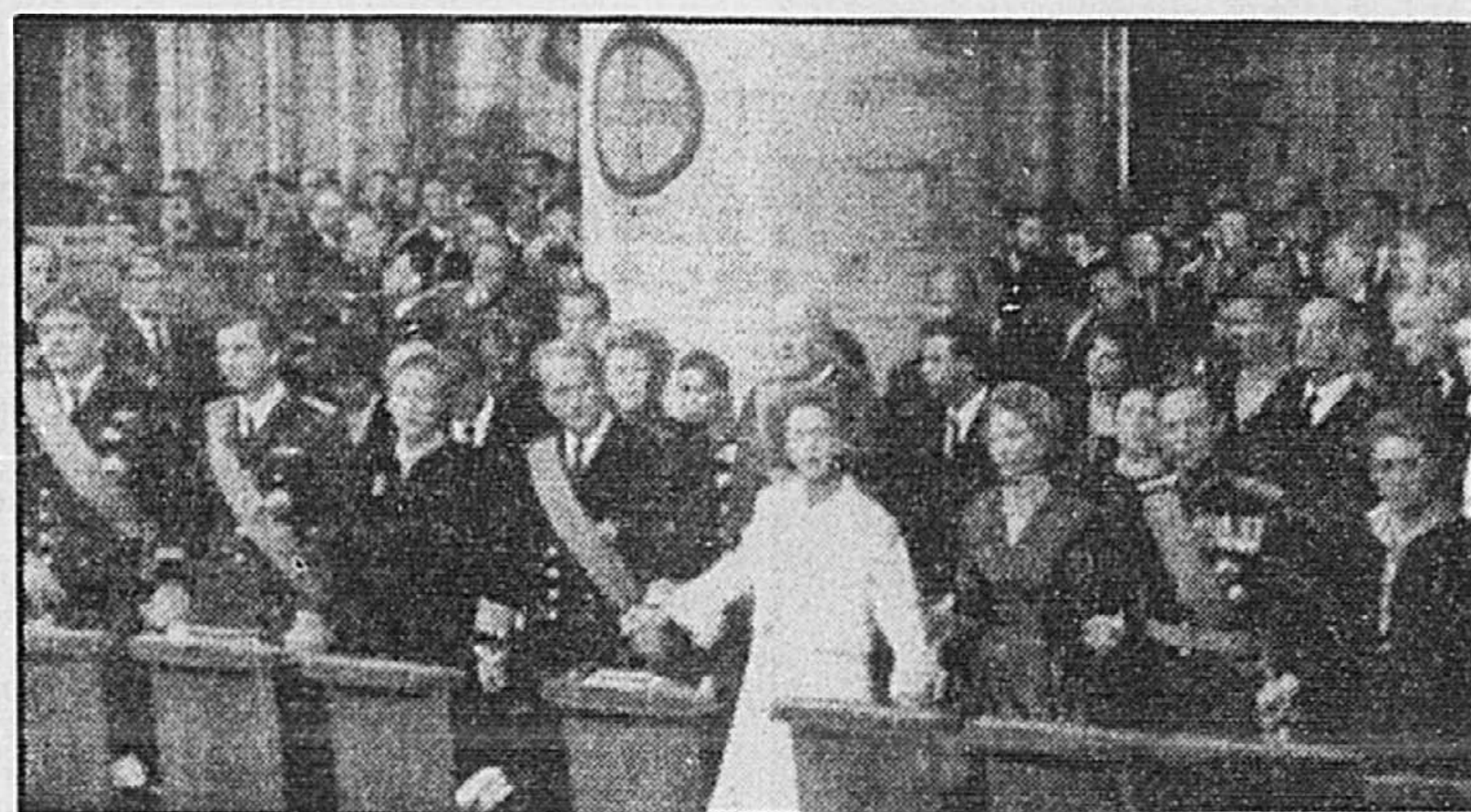
Comment? Au moyen de promotions, d'honneurs, de privilèges de toutes sortes (par exemple un plantureux régime de retraite, de nombreux voyages à l'étranger, une multitude de services et produits à prix réduits, etc.).

J'oserais même mettre au compte de la discipline partisane le fait que nos gouvernements comptent généralement beaucoup plus de ministres que nécessaire.

Aux funérailles du roi Baudouin, de Belgique, la grande-duchesse Joséphine Charlotte, la reine Fabiola, le prince Albert et la princesse Paola.



LA MORT DU ROI BAUDOUIN



François Mitterrand représentait la France, en compagnie de Simone Veil, ministre d'État aux Affaires sociales.



L'imperatrice du Japon Michiko, en conversation avec la reine Elizabeth d'Angleterre.

Pendant la messe, la reine Fabiola et ses parents se tiennent par la main.

Le défi du nouveau roi des Belges

Albert II, frère et successeur du roi Baudouin, se voit confronté à une priorité : l'unité nationale

FRANCIS PUYALTE
Le Figaro

BRUXELLES

L'homme qui est devenu lundi le sixième roi des Belges sous le nom d'Albert II, en prêtant serment devant les chambres réunies, saura-t-il préserver l'unité du royaume? C'est la question incontournable. Elle est sur toutes les lèvres. Elle va peser de tout son poids sur les épaules du nouveau roi. Et sans doute était-elle fortement ancrée dans sa tête, ce 9 août 1993, en ce jour historique de son avènement.

A cette interrogation lancinante, qui trouble la Belgique depuis plus de 30 ans, Baudouin 1^{er} avait su apporter une réponse. Grâce à ses qualités d'homme d'Etat, son art consommé de la diplomatie et sa grande patience, le frère aîné d'Albert II avait réussi à contenir les extrêmes et à sauvegarder l'essentiel. Flamands et Wallons se retrouvaient sur son nom. Il était le roi de tous.

Cependant, malgré de multiples réformes législatives sur la régionalisation (notamment en 1970 et 1980), les problèmes demeuraient et l'antagonisme entre la Flandre et la Wallonie se faisait toujours plus vif. Au point que, dans chaque camp, les partis extrémistes réalisaient leurs meilleurs scores. Il fallait donc faire plus ou mieux pour éviter l'éclatement. Ce sera le fédéralisme.

Insouciance

Le 14 juillet dernier, le roi Baudouin voyait enfin ses efforts personnels et ceux des grands responsables du pays aboutir: le Parlement belge adoptait définitivement les accords dits «de la Saint-Michel», passés entre les principaux partis politiques du royaume, qui transforment la Belgique unitaire en un Etat fédéral aux pouvoirs largement décentralisés. Quatre Etats dans l'Etat désormais: la Flandre néerlandophone, la Wallonie francophone, les Cantons de l'Est (une petite minorité de 68 000 personnes), région germanophone, et l'agglomération de Bruxelles enfin, au bilinguisme officiel et au statut particulier.

Le 21 juillet, à l'occasion de la fête nationale, Baudouin 1^{er} prononçait son dernier discours, peut-être le plus important: «Le Parlement a voulu définir un nouvel équilibre entre une large autonomie des régions et des communautés et l'unité nécessaire du pays (...). Cela nécessitera de la part de tous les responsables un esprit de conciliation, de bonne volonté, de tolérance et de civisme fédéral.»

Cadeau royal pour son successeur? Les dix millions de Belges veulent le croire. «Il n'y a pas de raison pour que cela ne marche pas», peut-on dire de part de d'autre.

Albert de Liège arrive donc sur le trône à un moment crucial dans l'histoire de la Belgique avec certains atouts en main. A lui de les utiliser au mieux, en homme d'Etat et en roi, ferment de l'unité nationale.

Né en 1934 au château de Stuyvenberg, Albert est d'abord ce bébé blond que la reine Astrid tend au bout de ses bras pour montrer à son peuple. L'image fera le tour d'Europe. Mais l'enfant ne connaîtra pas longtemps l'amour maternel. Un an plus tard, Astrid, la bien-aimée meurt dans un accident de voiture. Son frère Baudouin et sa sœur Joséphine-Charlotte, qui ont quatre et sept ans de plus que lui, seront profondément marqués par cette disparition. Albert, lui, a encore l'âge de l'insouciance.

Puis c'est l'exil en Allemagne et en Suisse, le nouveau mariage de son père avec la princesse de Réthy, qui l'aimera comme son propre fils, la guerre qui éclate lorsqu'il a six ans et le contraint à un nouvel exil, d'abord en France, puis en Espagne,

en Allemagne enfin où il connaîtra les privations. Il retrouve la Belgique en 1950, un an avant que son père n'abdique en faveur de Baudouin.

Albert est devenu un jeune homme séduisant. On le dit férù de philosophie, de géographie et de botani-

que. Il aime aussi la mer. Comme le veut la tradition de la dynastie, il fait une école d'officiers. Il choisit la force navale. Il fait le tour du monde sur les mers. Il a aujourd'hui le grade d'amiral de division.

Le prince est aussi passionné par les grosses cylindrées, autos et motos. Il y a quelques jours, le grand quotidien belge *Le Soir*, traçant son portrait, évoquait son goût pour la vitesse et écrivait: «Comme on ne distingue pas un prince sous un casque et une combinaison rutilante, certains policiers ou gendarmes ont parfois connu la surprise de leur vie en interceptant un princier chauffard...»

«Grand commis voyageur»

Cela ne l'empêche pas d'avoir «une très grande conscience professionnelle», selon ceux qui l'approchaient, hommes politiques belges ou étrangers, économistes, diplomates. Son frère, le roi, pour lequel il éprouve une grande dévotion, l'associe aux affaires du pays en lui confiant de grandes missions socio-économiques.

Aux yeux des Belges, Albert de Liège est un «grand commis voyageur». Président des l'Office du commerce extérieur, de la Croix-Rouge et de la Caisse générale d'épargne et de retraite, président d'honneur du comité olympique belge et membre de droit du Sénat, le prince Albert parcourt le monde, souvent accompagné par celle que les Belges adorent, la princesse Paola.

Albert et Paola résidaient au Belvédère, non loin du palais de Laeken, dans une demeure située au fond du parc, derrière un bois touffu, à l'abri des regards, entourés d'une multitude d'écureuils et petits sapins que les Bruxellois viennent souvent regarder en famille, pendant le week-end ou en fin de journée, à l'heure de la détente. Ils vont changer de résidence aujourd'hui, parcourir quelques centaines de mètres pour entrer au château de Laeken.

Quant aux relations entre Albert et Baudouin, elles étaient sans nuage, intimes, continues. Pourtant, les deux frères étaient bien différents, en apparence au moins. Le roi était grave, réservé, rigoureux, voire austère, bien que pourvu d'un sens de l'humour qui ravissait ses hôtes. Il ne regardait jamais la télévision, lui préférait les livres d'art, la solitude ou un tête-à-tête avec Fabiola. Profondément croyant, il assistait à la messe tous les matins en compagnie de la reine.

Albert et Fabiola, sans être politiquement mondains, sont plus conviviaux, plus bons vivants. On les voit dans des réceptions, des manifestations sportives, au théâtre. La jovialité du prince de Liège est légendaire en Belgique. Une presse sourcilieuse lui a parfois reproché d'exprimer «trop librement» ses opinions, comme s'il fallait s'en plaindre.

Bien qu'Albert soit le premier successeur constitutionnel du roi Baudouin, les Belges s'attendaient à voir le prince Philippe monter sur le trône. Privés d'enfant, Baudouin et Fabiola le considéraient un peu comme leur fils. Le roi assurait en personne sa formation. Mais la perspective restait lointaine. Tout le monde a été surpris par la mort du souverain. Et, à 33 ans, Philippe était encore trop jeune pour régner. Au palais et dans les milieux politiques, son «inexpérience» inquiétait dans cette période grave pour la Belgique et pour l'Europe.



Le roi Albert II et Paola.

PHOTO Le Figaro

Paola, la «belle Italienne»

La future reine est chère au coeur de ses sujets

LUCIEN MIARD
Le Figaro

BRUXELLES

Paola est entrée dans la vie du prince Albert, comme «un coup de foudre», au cours d'un bal donné à Rome en l'honneur du nouveau pape Jean XXIII, ami de sa famille. Le 2 juillet 1959, le mariage de la «belle Italienne» et du royal jeune homme plongeait la Belgique dans un liasse populaire.

Ce fut un grand moment de la monarchie et de la presse du cœur. Étranglée par l'émotion, la princesse s'y reprendra à trois fois pour prononcer le serment conjugal devant l'archevêque de Malines Bruxelles. Le couple s'installera au Belvédère, un pavillon qui fait face au château de Laeken, la résidence des souverains.

Fille d'une des plus vieilles Maisons féodales de Sicile, Donna Paola est issue d'une grande lignée de la noblesse espagnole.

Née en Toscane en 1937, elle a pour père le prince Fulco Ruffo di Calabria, prince de Scilla et de Palazzolo, duc de la Guardia Lombarda (aujourd'hui décédé). Elle est âgée de 22 ans au moment de son union. Elle est très belle, très cultivée et quelque peu surprise par l'austérité de la Cour. Elle parle l'anglais, le français, mais pas le flamand.

Difficile de passer inaperçue lorsque l'on est princesse. Paola a été la proie des photographes, des curieux. Ce qui l'amuse et l'agace. «Je suis comme tout le monde», répond-elle.

La vie privée du couple est li-

vrée aux rumeurs, faute d'informations officielles. Paola et Albert: l'image d'un couple uni par un profond amour.

Ce qui — hélas! — n'évitait pas les orages conjugaux malgré la naissance de trois enfants: Philippe en 1960, désigné un peu trop vite comme devant remplacer son oncle; Astrid, en 1952 et Laurent un an plus tard.

La princesse de Liège se languissait à la Cour. Bruxelles manquait de soleil et d'éclats de rire.

Et puis, le temps allait faire naître des passions plus raisonnables entre le prince et la princesse. Paola se confiait à Fabiola qui tenait un rôle de médiatrice.

Fabiola au pouvoir apaisant. Les deux femmes se comprennent, s'aimaient. Ainsi, le couple retrouvait-il peu à peu une certaine sérénité familiale. Paola reprenait discrètement sa place dans le cœur du peuple. On montrait à la une des journaux et dans les vitrines des magasins les portraits de leurs petits enfants. C'était bon signe.

L'image légère d'un prince et d'une princesse, insouciantes, à la recherche des plaisirs sans cesse renouvelés, s'est effacée pour laisser apparaître celle de grands-parents heureux.

Mardi, les Belges ont vu la photographie officielle d'un nouveau couple royal, Albert II et Paola, prenant possession du Palais. Baudouin 1^{er} et Fabiola n'aimaient pas les fêtes. Que feront les nouveaux occupants?

Pour l'heure, souligne-t-on à Bruxelles, la monarchie est sauvée.



Lysiane Gagnon

Les lèvres rouges

Rue Sainte-Catherine, un club de danseuses nues a modifié son affiche pour se conformer à l'édit municipal de cette bonne Léa Cousineau. La danseuse naguère nue a été recouverte d'une jupe au-dessus du genou (plutôt longue par rapport à la mode de cet été!), et l'on a peinturluré ses seins en bleu pour donner l'impression qu'elle porte un soutien-gorge.

Plus loin, le fameux Club 281 où ce sont des messieurs qui s'exhibent, n'offre pas la moindre petite image: seulement du texte. Le triomphe de l'écrit!

Rendu à l'angle de la rue Saint-Laurent, un gigantesque panneau vertical vous saute aux yeux: S-E-X-E. Chaque lettre doit bien faire cinq pieds de haut. Ni photo ni dessin à la devanure. Rien d'autre que le mot, plus présent, plus grossier que l'image. Une fois disparues les représentations de l'anatomie humaine, comme dit la loi, l'ancien *Red Light* de Montréal est devenu non pas moins vulgaire (il l'a toujours été et c'est normal), non pas plus vertueux (quelle ville ne recèle pas ses vices secrets, ses terrains vagues de l'âme?), mais plus morne qu'auparavant, plus littéral, privé de fantaisie, d'humour et d'imagination.

À l'époque pré-Cousineau, je m'arrêtais parfois devant les vitrines des clubs de la rue Saint-Laurent. On y exposait des photos sans sophistication, qui projetaient un sens naïf et primitif, ma foi presque bon enfant, du plaisir. Les filles à la nudité ornée de plumes et de tulle étaient plus amusantes qu'érotiques.

En tout cas, elles ne m'apparaissaient pas du tout comme des martyres de la condition féminine, ni comme de malheureux objets sans défense livrés à la convoitise de mâles féroces. J'imaginais au contraire qu'elles pouvaient trouver, outre un salaire probablement supérieur à celui de la manufacture, une certaine satisfaction à manipuler une salle remplie d'hommes désirants.

Je ne me sentais pas personnellement concernée: je faisais un autre boulot et j'avais un autre genre de rapport à mon corps, et de toute façon, pas plus à 20 ans qu'aujourd'hui n'avais-je tendance à m'identifier à toutes les images de femmes qui me tombaient sous les yeux, pas plus à mère Teresa qu'à Madonna ou à Aurore l'enfant martyr.

Les hommes, eux, s'identifient-ils à Saint-Joseph, Einstein ou Hitler pour la simple raison qu'ils sont nés avec la même sorte de chromosomes?

Quand un Playboy me tombe sous la main, c'est sans malaise aucun que je le feuillette, et tant mieux si les filles sont belles et sexy. Est-ce que je me sens alors, comme le veut Notre-Dame-de-l'Hôtel-de-Ville, humiliée en tant que femme? Dévalorisée en tant que femme ne répondant pas aux critères de Playboy? Pas le moins du monde.

Les hommes, eux, quand ils passent devant le Club 281, se sentent-ils humiliés en tant qu'hommes? Quand ils voient Cary Grant ou Tom Hanks à l'écran, se sentent-ils inférieurs? Pas du tout.

Je crois en fait que c'est là une réaction naturelle et saine, et que le fait que bien des femmes en soient venues à s'identifier à toutes les images de femmes est un phénomène récent, imposé par la nouvelle culture d'une certaine école féministe, alliée sur ce point avec les puritains traditionnels. (Certains hommes, à l'égo fragile probablement, sont tombés dans le même piège quand ils se sont mis à croire qu'ils étaient tous des Marc Lépine en puissance.)

Il y a aussi quelque chose de profondément religieux dans cette mentalité qui veut que chaque femme soit en quelque sorte en symbiose avec toutes les autres femmes: c'est de la pensée magique, la fusion dans la collectivité, c'est en somme le rejet de l'individualité et de la responsabilité individuelle.

Il n'y a pas de pire service à rendre aux jeunes filles que de leur faire croire qu'elles ne sont, dans la mer féminine, qu'une goutte d'eau semblable aux autres. Au contraire, les femmes changeront la vie quand elles auront réalisé qu'elles sont aussi différentes les unes des autres que les hommes le sont les uns des autres, et qu'en dehors des incontournables caractéristiques biologiques, une femme peut avoir plus en commun avec un homme qu'avec une autre femme.

Toujours est-il que début juillet, déambulant dans la merveilleuse foire du Festival de jazz, je remonta la rue Saint-Romain lorsque je vis tout à coup dans le ciel un curieux objet: deux lèvres charnues, rouges et gonflées, offertes au baiser. La chose flottait, dieu sait comment, au-dessus des immeubles, probablement éclairée au néon. En tout cas, c'était drôlement visible.

S'il s'était agi d'une publicité de boutique de lingerie ou d'une marque de cosmétiques, j'aurais trouvé l'idée géniale. Ces lèvres-là sont vraiment érotiques, bien plus que les pauvres filles rhabillées de force par Mme Cousineau.

Mais c'était, je le savais, non pas le coup de génie d'un vendeur de rêve, mais le logo officiel de la Ville de Montréal. Du coup, j'ai été saisie de malaise, comme devant quelque chose d'indécrot. Un malaise que jamais je n'ai éprouvé en passant devant les commerces de «sexe».

Parce qu'elle incarne les pouvoirs publics, l'administration, la Ville en somme, l'image prend un tout autre sens: d'érotique, elle devient impudique; de fantaisiste, elle devient vulgaire; d'allusive, elle devient québécoise.

Une paire de cuisses à la devanure d'un *peep show*, fort bien. Mais que dirait-on si le gouvernement se l'appropriait pour illustrer le caractère ouvert de la société québécoise?

Quelle administration irrationnelle, qui d'une main interdit à des commerces parfaitement légaux d'afficher leur produit et qui, de l'autre, se donne pour logo officiel une image qui serait illégale à la devanure d'un sex-shop!

Cette bouche sensuelle qui annonce une ville remplie de plaisirs charnels et de prostituées accueillantes, conviendrait mieux à Las Vegas ou à Atlantic City. Il ne manque, à ce mélange très américain de vulgarité et de puritanisme qui est en train de changer le visage de Montréal, que les casinos gouvernementaux pour joueurs abstinents. Ils s'en viennent, hélas.

Plus

FAIRE DE LA POLITIQUE EN ODEUR DE SAINTETÉ

Notre moralité chute au plan de l'individu et augmente au plan de la collectivité, note un politologue

Universitaire et journaliste, Paul-André Comeau n'a jamais vraiment choisi entre les deux mondes. Formé en sciences politiques à Montréal et Paris, il a consacré sa thèse de doctorat au *Bloc populaire canadien* d'André Laurendeau. Professeur à l'université d'Ottawa, il a ensuite fait un long séjour à Radio-Canada comme correspondant européen et au Devoir comme rédacteur en chef. Président de la

Commission d'accès à l'information du Québec depuis trois ans, il continue de donner des cours à l'université Laval, notamment sur l'évolution politique du Québec contemporain. *Gérald LeBlanc*, de *La Presse* lui a demandé de dégager les problèmes de fond qui sous-tendent la crise de confiance dans les élus que Kim Campbell veut conjurer en resserrant les critères de moralité politique.

LA PRESSE: En moins de dix ans, deux ministres et une dizaine de députés fédéraux du Québec se sont retrouvés devant les tribunaux. Assisté-t-on à un effondrement de la moralité politique?

PAUL-ANDRÉ COMEAU: Derrière ces événements se cachent certains grands courants qui ont traversé notre société. Il faut souligner deux aspects de la révolution morale survenue dans les années 60 et 70. D'une part, les Québécois ont évacué à peu près toutes les dimensions morales de la vie individuelle, tout en devenant, d'autre part, de plus en plus exigeant sur la moralité politique. C'est comme si on avait concentré la quête de moralité sur la seule vie politique. Et les élus ont fourni de l'eau au moulin de cette tendance en adoptant des lois sévères et moralisantes sur le financement des partis politiques, l'octroi de contrats gouvernementaux, les conflits d'intérêt... Des lois assez uniques en Occident, des lois d'une sévérité qu'on ne retrouve à peu près nulle part ailleurs dans les démocraties libérales.

La P.: N'y a-t-il pas autre chose derrière la perte de confiance des citoyens à l'endroit de leurs élus?

P.-A. C.: À la concentration de la moralité dans la conduite politique, il faut ajouter l'agacement des électeurs devant les règles édictées par l'État. On s'est habitué aux bienfaits de l'État providence (gratuité des soins de santé et de l'école, aide sociale, assurance-chômage...) qu'on prend pour acquis même pour des institutions relativement jeunes comme la Caisse de dépôt. En prenant soin de tous les besoins des citoyens, l'État s'est cependant infiltré dans les moindres recoins de leur vie, avec des lois de plus en plus envahissantes. Agacés par ces règlements tatillons, les gens s'emprennent à ceux qui symbolisent le pouvoir politique, les élus. Ils concentrent leur croix sur le seul champ où l'on peut encore trouver des péchés, la gestion des deniers publics. La conjonction de ces deux facteurs — la concentration de la moralité dans le champ politique et l'agacement des électeurs envahis par l'État — provoque une collision entre l'affaiblissement de la moralité individuelle et le renforcement des exigences de moralité politique.

La P.: Tout cela semble déjà bien loin de ce que nous vivons depuis une douzaine d'années.

P.-A. C.: C'est vrai qu'un nouvel élément est venu modifier la situation durant les années 80. Un peu en retard, notamment, sur les États-Unis et la Grande-Bretagne, le Canada et le Québec ont embrassé l'idéologie néo-libérale et l'ont transféré dans le champ de la politique. Il fallait maintenant gérer les affaires de l'État comme les autres affaires, s'assurer que les investissements soient rentables et rapportent des profits. On a ainsi glissé et changer la nature profonde de l'action politique, naguère régie par la gestion collective du bien commun et non par les critères de compétition ou de concurrence. La politique est devenue une affaire comme les autres, où l'on pouvait favoriser ses amis, donner les contrats selon le seul critère de la confiance personnelle, à la seule condition qu'on puisse montrer un profit en bout de piste. Ce faisant, on a eu tendance à mettre de côté toutes les balises développées durant les années 60 et 70.

La P.: Quel impact a eu sur le député le transfert de l'idéologie néo-libérale du monde des affaires dans le champ politique?

P.-A. C.: C'est là que ça devient un peu incongru comme histoire. On veut qu'ils fassent des affaires mais on ne permet pas aux élus d'avoir un comportement et un niveau de vie analogues à celui qu'ils auraient dans les affaires. C'est alors que pointe la tentation de trouver des passe-droits, d'inventer une forme de sacrifice au nom du bien commun. Et cette exigence devient plus forte dans une situation où l'État n'a plus d'argent et ne peut, à moins de provoquer un scandale comme dans la récente affaire des



Paul-André Comeau, ex-correspondant européen de Radio-Canada, ex-rédacteur en chef du Devoir, président actuel de la Commission d'accès à l'information à Québec, n'a jamais abandonné son premier métier: politologue.

PHOTO CLÉMENT ALLARD, *Pressa Canadensis*

grande de se comporter en politique comme dans le monde des affaires. C'est là où la politique prouve qu'elle est différente des affaires: il y a — qu'on le veuille ou non — une forme de sacrifice au nom du bien commun. Et cette exigence devient plus forte dans une situation où l'État n'a plus d'argent et ne peut, à moins de provoquer un scandale comme dans la récente affaire des

sénateurs, se permettre d'accroître les revenus des élus.

La P.: Parler de sacrifice en ces temps d'exaltation du succès individuel et de détermination des «winners», ne vous paraît-il pas naïf et angélique?

P.-A. C.: La politique implique un peu de cette naïveté. Il est évident qu'il va falloir,

La notion de «confiance», en politique, selon Pierre Marc Johnson

Parmi les premières responsabilités éthiques des élus, il faut que figurent un comportement et des attitudes qui maintiennent la confiance des citoyens dans l'appareil démocratique. En effet, le système lui-même repose sur cette confiance: celle qu'on accorde à une personne, à un chef, à un parti; celle des citoyens qui acceptent d'être administrés par des hommes et des femmes qui chercheront le plus grand bien pour le plus grand nombre, la justice avant l'intérêt personnel; celle accordée aux élus à qui l'on confie la responsabilité et le droit d'élaborer des lois qui tantôt restreignent la liberté des uns, tantôt donnent des avantages aux autres, et prélèvent des impôts de tous. Pour qu'une démocratie soit vigoureuse, il faut qu'il existe cette confiance qui ne peut être acquise que si les élus ont un comportement et une volonté de comportement irréprochables. La visibilité du «personnage» politique entraîne une responsabilité d'exemplarité, en plus d'une responsabilité de probité.

La confiance n'est pas statique, ce n'est pas un objet qu'on se contente de mesurer aux 4 ans: elle doit être maintenue, nourrie et elle doit être constamment consolidée par celles et ceux qui sont responsables du fonctionnement des institutions.

Il faut bien constater que pour une multitude de gens «la politique est sale». L'expression dénote avant tout une rupture de confiance à laquelle des événements qui ont marqué la politique américaine, canadienne et québécoise ne sont pas étrangers. Cette expression se réfère évidemment au fait qu'il arrive en politique, comme ailleurs dans la société, que des personnes profitent et abusent de leur situation de pouvoir au détriment des autres et à l'encontre des lois, y compris des lois criminelles. Mais au-delà de la réaction devant la corruption, il y a dans cette perception populaire un rejet de l'action politique elle-même. Ce sont la recherche et l'exercice du pouvoir (celui

dans un avenir rapproché, trouver des gens poussés par l'idéal de service, si l'on veut sauver nos démocraties libérales, qui demeurent la meilleure forme de gouvernement inventée par les humains.

La P.: Finalement, ne réduisez-vous pas les candidatures politiques aux moines et aux millionnaires?

P.-A. C.: C'est, selon moi, le problème majeur de la politique. Une anecdote révélatrice. Je discutais ce printemps des législations québécoises avec des journalistes de Bruxelles, pour qui Québécois et Canadiens, c'est la même chose. Ils me disaient: «C'est bien beau vos lois, mais à une exception près, tous vos premiers ministres, depuis vingt ans, ont été des millionnaires. Est-ce que c'est ça la démocratie?» Peut-être un peu cyniquement, c'est la question qu'ils nous renvoyaient lorsqu'on parle de nos critères d'attirance en politique électorale et partisane.

La P.: Kim Campbell a jugé que la crise de confiance des Canadiens dans l'élite politique, celle de son parti en particulier, était telle qu'il lui fallait présenter des candidats «au-dessus de tout soupçon». Fait-elle, selon vous, une bonne lecture de la situation?

P.-A. C.: On revient effectivement un petit peu de cette vague néo-libérale. Au Québec, comme ailleurs en Occident, on pressent le retour d'une moralité plus scrupuleuse, un certain retour aux valeurs traditionnelles. La prolifération de sectes et la montée de l'intégrisme sont liées à cette recherche de valeurs morales classiques, telles celles touchant la famille. On devient plus exigeant à l'égard du politique. Le raz-le-bol et le découragement font partie du paysage global, ici comme ailleurs. Que M^{me} Campbell ou d'autres leaders politiques resserrent les critères, cela répond à un désir d'un comportement moral plus conservateur. Ça me semble assez évident.

La P.: Est-on finalement revenu au bon vieux temps de Duplessis, dénoncé à la fin des années 50 par les abbés Dion et O'Neill, où l'on achetait les votes avec des réfrigérateurs ou même des caisses de 12 ou des flacons de gros gin?

P.-A. C.: La situation d'avant la révolution tranquille ne pourrait se produire aujourd'hui, avec les lois de financement en vigueur. Qu'il y ait des accords ne signifie pas que tout le système est corrompu, comme en Italie par exemple.

La P.: En Italie, et à un degré moindre en France, notamment dans l'affaire Tapie, ce sont les juges qui se chargent du grand ménage dans la corruption politique. Est-ce que cela peut arriver ici?

P.-A. C.: Notre système ne comporte pas de juge d'instruction comme en France. Ici c'est la police qui effectue le travail d'investigation et la police se rapporte au pouvoir politique. La situation européenne ne peut donc pas se produire ici.

La P.: Justement, certains s'étonnent qu'à l'exception de Sinclair Stevens, c'est seulement au Québec que la CRC mène à terme ses poursuites contre les députés. Avez-vous une explication?

P.-A. C.: Ce serait trop simple d'en faire une question de racisme, de police anglaise poursuivant des députés français. Je n'arrive pas, d'autre part, à trouver d'explication. C'est au Québec que la CRC mène à terme ses poursuites exclusivement au Québec. Comment se fait-il qu'au palier fédéral les scandales n'éclatent qu'ici? C'est pour moi un mystère.

d'arbitrer entre intérêts différents en société) qui sont ainsi remis en question par ce défaitisme qui voit dans la politique une réalité inconciliable avec l'éthique.

Il est de la nature même de la politique d'arbitrer entre des intérêts différents et souvent contradictoires. Il arrive même que l'action politique commande des décisions contraires aux exigences d'une morale ou de valeurs universellement reconnues: ainsi en politique — dans les situations extrêmes — des innocents meurent ou sont envoyés à leur mort pour que d'autres innocents soient sauvés (c'est le cas en temps de guerre). On ne peut, en démocratie, nier la nécessité que le pouvoir — c'est-à-dire la prise de décisions — appartienne à quelqu'un quelque part. On ne saurait accepter que le seul fait pour une personne d'exercer le pouvoir la rende automatiquement — par préjugé ou par procès d'intention — coupable d'abus.

Carole Jacques

Un voyage de rêve sur une mer houleuse



Blonde, 34 ans, jolies, une fille nommée Mila. Au mur, des photos d'elle avec les Mulroney, avec François Mitterrand, voire dans un moment d'intimité avec Jean-Paul II, gracieuseté des services, dans le temps, de Joe Clark. Carole Jacques, députée de Mercier à Ottawa, devra répondre, en cour, de certains actes posés en tant que députée.

PHOTOS MICHEL GRAVEL, *La Presse*

Neuf ans de succès la mènent... en cour

GÉRALD LOBLANC

Chics et élégants le tailleur noir et la blouse blanche dentelée de la jeune femme de 34 ans aux cheveux blonds et aux yeux bruns.

Brun et blond! Ce doit être la teinture qui a valu à Carole Jacques le titre de députée la plus sexy sur la colline d'Ottawa, décerné par l'hebdomadaire *Hill Times*. Après deux ans de règne incontesté, la jeune reine du sex-appeal a dû céder sa couronne en 1993 aux mûres épaules de Kim Campbell, par 28 voix contre 27.

«Les méches (ultra-blondes) sont teintes mais le fond blond est naturel, tout comme mes yeux bruns qui viennent sans doute de mon arrière-grand-mère maternelle, une pure Indienne beauceronne», m'assure la benjaminne orpheline de la famille des conservateurs.

Mes doutes sur le naturel des atouts de M^{me} Jacques ne seront cependant complètement dissipés que par l'irruption d'un charmant petit bout de chou de quatre ans, aux cheveux blonds et aux yeux bruns comme sa maman, qui se nomme Mila.

Il suffit de promener le regard sur les murs du bureau-album de la députée pour comprendre l'origine de ce prénom: les Mulroney étaient au mariage de Carole Jacques en 88 et la grande Mila a ensuite posé avec la petite Mila.

Des photos avec les Mulroney et avec tout ce qui compte dans la famille conservatrice, sans oublier le premier ministre Bourassa et le maire Doré, avec une présence non loin de François Mitterrand et un moment d'intimité avec Jean-Paul II.

C'est Joe (Clark) qui avait organisé la rencontre avec le pape, à qui j'ai demandé une seule chose, la santé» explique la petite avocate de l'Est de l'île, qui s'est soudainement retrouvée dans le jet set politique en 1984, alors qu'elle n'avait que 24 ans.

Joe par ci, Lucien ou Benoît par là... Une plaque rappelle que c'est elle, en tant que benjaminne, qui a demandé au grand chef Mulroney, prononcé le petit discours d'appui au message inaugural lors de son arrivée à la Chambre des communes.

La cuvée improvisée

La grisserie du pouvoir tout autant que l'attachement aux gens de son comité, qui la connaissent (95,7 p. cent de notoriété, selon un sondage Léger & Léger) et qu'elle connaît bien, expliquent sans doute la détermination de la jeune députée à continuer seule le voyage de rêve effectué depuis



une dizaine d'années dans la baraque de Mulroney.

Carole Jacques fait partie de la première cuvée Mulroney, la brochette de candidats recrutés à la hâte, en 84, dans un Québec qui avait presque oublié l'existence du Parti conservateur.

Fille de la circonscription fédérale de Mercier, au bout sud-est de l'île où habitent toujours ses parents (son père est un prospère entrepreneur en plomberie et sa mère appartient au terrible clan des Provençal qui a souvent défrayé les manchettes judiciaires dans l'Est de l'île), Carole avait fait ses études de droit à l'université de Sherbrooke.

Fraîchement reçue au barreau et habitant toujours chez ses parents, elle pratiquait le droit chez Kaufman & Respiet depuis moins d'un an lorsqu'un confrère de promotion, Jean Cantin, l'invite à se présenter pour les conservateurs de Mulroney.

On est en mai 84: rencontre avec Bernard Roy et Pierre-Clément Nolin, les hommes de Mulroney au Québec, rendez-vous avec Claude Dumont, le boss du comité, séjour à l'école des candidats à Ottawa comme en témoignent une autre photo du bureau-album...

Il n'aura fallu que quatre mois pour que la verte recrue se retrouve au cœur de la vie politique canadienne. Le 4 septembre 84, Carole Jacques déluge la ministre Céline Hervieux-Payette avec 6000 voix de majorité. En 88, c'est une majorité de 18 000 voix qui reporte M^{me} Jacques au pouvoir.

Présente à Ottawa, de caucus en comité, cette belle blonde de 24 ans apprend son nouveau métier de lobbyiste et attire les regards masculins de la colline,

nous allons nous battre jusqu'au bout.

«J'ai reçu des centaines d'appels d'appui, y compris de vacanciers en Floride, mais seulement quatre de mes anciens collègues. À l'épave de Montréal-Est, la semaine dernière, tout le monde venait me saluer. Comme je le fais depuis neuf ans, je m'apprête à envoyer des souhaits de bonne fête aux gens d'ici», me dit-elle en montrant du doigt une pile de cartes des souhaits.

Parlant d'appels téléphoniques, deux lui laissent un goût amer. Au printemps, c'est Kim Campbell elle-même qui l'avait appelée pour lui demander de l'appuyer dans la course au leadership, en faisant appel à la solidarité des femmes. «Je vous embrasse», comme on dit au Québec», avait finalement dit celle que Carole Jacques allait appuyer de toutes ses forces, y compris sur le plancher du congrès, malgré son amitié pour Jean Charest.

L'autre appel est survenu un dimanche soir, il y a 15 jours. M^{me} Campbell, qui avait rendu publique sa décision d'écarter les quatre députés québécois aux prises avec la justice avant d'en avertir les intéressés, remerciait Carole Jacques de quitter volontairement le caucus conservateur.

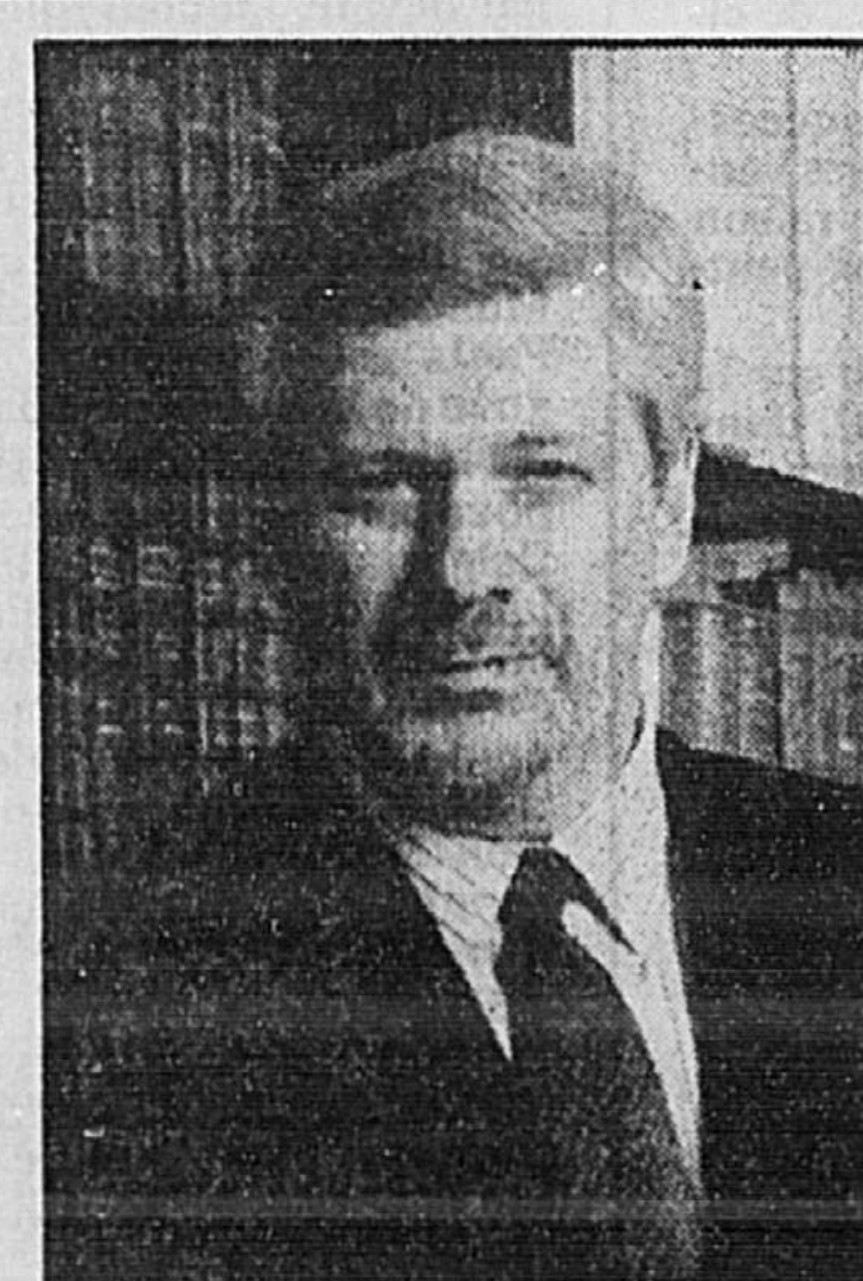
«Je lui ai dit que ce n'était pas ma décision mais la sienne. J'ai espéré jusqu'à la dernière minute qu'on trouve un moyen de s'entendre, qu'on me laisse le temps de prouver mon innocence.»

«Je suis assurée que je serai acquittée, d'autant plus qu'on a laissé tomber trois des cinq compagnies impliquées dans l'affaire. C'est d'ailleurs les fils d'Henri Paquin, qui venait de m'inviter au lancement de sa nouvelle compagnie, qui a témoigné contre moi à l'enquête préliminaire.»

La fille d'une Provençal, la famille qui a fait la pluie et le beau temps dans l'Est de l'île, qui se retrouve contre le fils du promoteur Paquin, assassiné dans sa voiture il y a trois ans. Décidément, elle vit dangereusement la députée bien-aimée qui ne veut pas abandonner la frénétique traversée politique sur laquelle il l'a portée le hasard de la vie, il y a une dizaine d'années.

Deux autres femmes sont en file dans Mercier: Francine Lafond pour le Bloc Québécois et Magda Tradors pour le Parti libéral. Elles devront conquérir de haute lutte le bout de l'île que Carole Jacques connaît par cœur et cultive passionnément depuis une dizaine d'années.

Les bêtes blessées se battent avec un rare acharnement. C'est avec l'énergie du désespoir que Carole Jacques veut continuer son voyage de rêve sur la mer houleuse de la vie politique.



Pierre Marc Johnson a quitté la vie politique en 1985. Il a fait depuis de rares sorties publiques, dont une collaboration à un livre intitulé *L'éthique, paru chez Québec-Amérique, en 1990. Ci-contre, un extrait de ce livre.*

PHOTO PIERRE MCCANN, *La Presse*



PHOTO PIERRE MCCANN, *La Presse*

«Les attentes des Canadiens sont devenues plus élevées: il n'est plus possible d'être candidat quand on a des problèmes avec la justice.»

— KIM CAMPBELL, première ministre, Montréal, 2 août 93

Le livre par lequel le scandale fut dénoncé

GÉRALD LOBLANC

C'est un petit article de deux curés de Québec, publié dans une revue sacerdotale à circulation restreinte, qui a déclenché l'épuration des mœurs politiques au Québec.

En 1956, Gérard Dion et Louis O'Neill, prêtres du diocèse de Québec et professeurs à Laval, dénonçaient vertement la complicité du clergé dans la corruption généralisée qui venait de marquer la réélection de Maurice Duplessis. «L'immoralité politique dans la province de Québec», s'intitulait l'article paru dans la revue *Ad usum sacerdotum*.

Repris dans le quotidien *Le Devoir*, alors farouchement anti-Duplessis, et intégré dans un livre paru aux Éditions L'Homme, *Le chrétien et les élections*, ce cri du cœur de nos deux curés devait obtenir l'appui de René Lévesque et Eric Kierans, alors du Parti libéral.

Ce n'est cependant qu'à la tête de son propre gouvernement que René Lévesque put mettre un terme, à la fin des années 70, aux célèbres caisses occultes et à l'octroi scandalement partisan des contrats gouvernementaux.

Le contexte et le langage ont changé. À l'époque, on parlait d'achat de votes et de passage de «télégraphes», en des termes très directement à la morale catholique de l'avant-Révolution tranquille.

Trente ans plus tard, à Ottawa, c'est la première ministre Campbell elle-même qui sent le besoin de nettoyer les écuries pour regagner la faveur des électeurs canadiens.

La moralité politique, appuyée sur la poursuite du bien commun, semble cependant toujours en butte aux mêmes tentations. En ce sens, l'alarme des curés de 1956 reste d'actualité.

Une liberté olé! olé!

En quête de modernité, le Mexique traîne de la patte au plan des droits de la personne

SYLVIE DUGAS
collaboration spéciale
MEXICO

En adhérant aux principes néolibéraux en vogue dans les sociétés modernes, le Mexique s'est converti à l'ouverture économique et au libre-échange nord-américain. Mais la modernisation sociale et politique se fait attendre. L'autoritarisme du système politique mexicain, hérité de son élitisme, perdure. Malgré la volonté apparente du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), au pouvoir depuis 64 ans, de corriger les pratiques violentes, frauduleuses et corrompues qui ont caractérisé son administration, l'impunité demeure. Et ce, malgré les sommes volumineuses dépensées pour convaincre l'opinion publique internationale du contraire.

Des exécutions extrajudiciaires, des centaines d'arrestations arbitraires (la cause majeure des plaintes formulées), des confessions faites sous la pression de la torture, des conditions inhumaines de détention en prison, la mort ou la disparition d'opposants politiques, tel est le pénible constat que font Amnesty Internationale et Americas Watch de la situation actuelle des droits humains au Mexique.

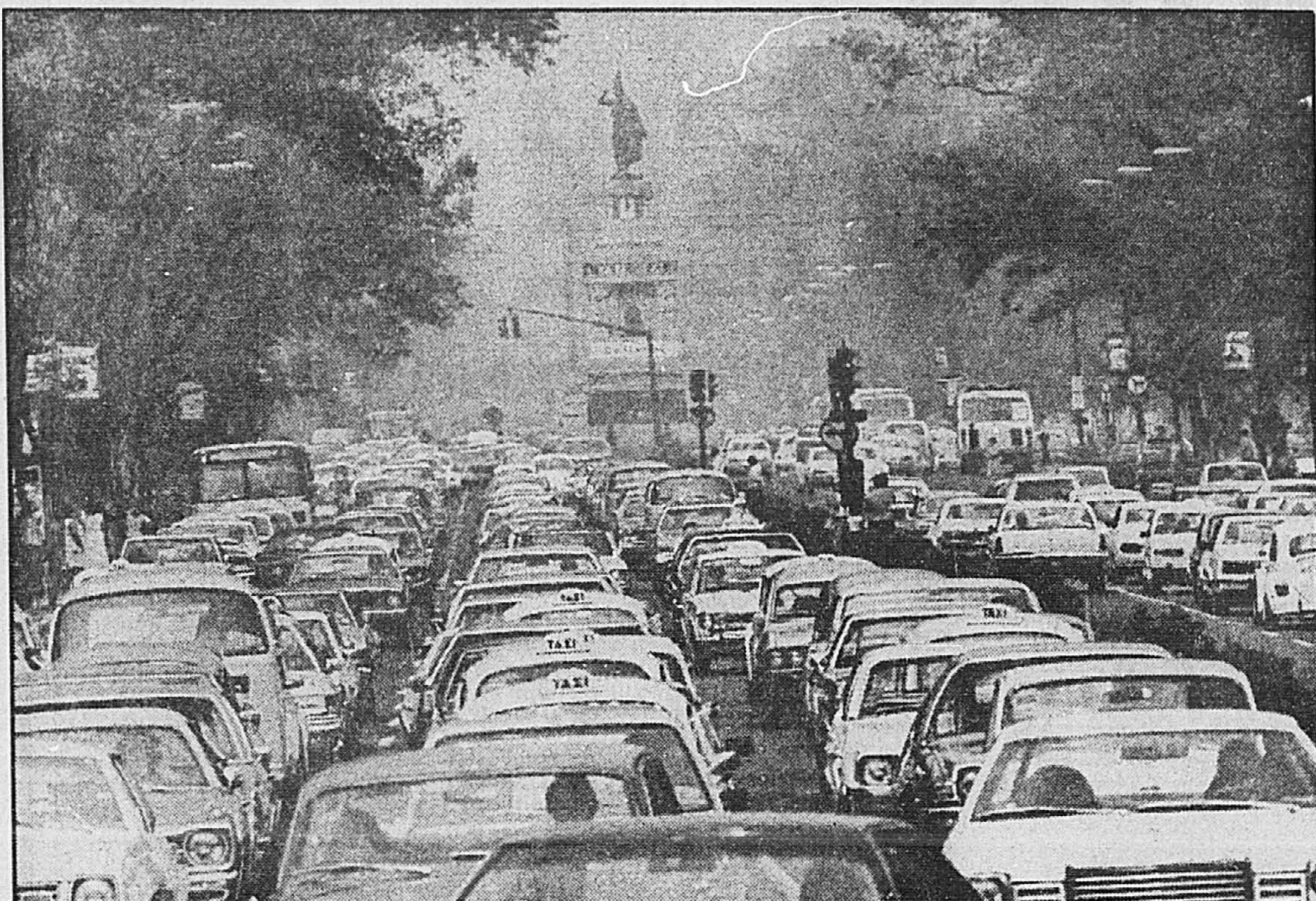
De mai 1992 à mai 1993, près de 9000 plaintes formelles ont été adressées à la Commission nationale des droits humains (CNDH), créée en 1990 pour répondre aux pressions internes et internationales. Une quantité à peu près équivalente de doléances ont été dirigées vers les centaines d'organisations mexicaines non gouvernementales (ONG) de défense des droits humains, fondées dans la lignée de la CNDH.

Les organismes nationaux et internationaux sont unanimes: des progrès ont été réalisés au pays en vertu de la création de la CNDH. Par contre, l'entrée en vigueur, le 30 juin 1992, de la loi permettant la fondation de commissions dans chaque État de la République, a dilué l'efficacité de la commission maîtresse.

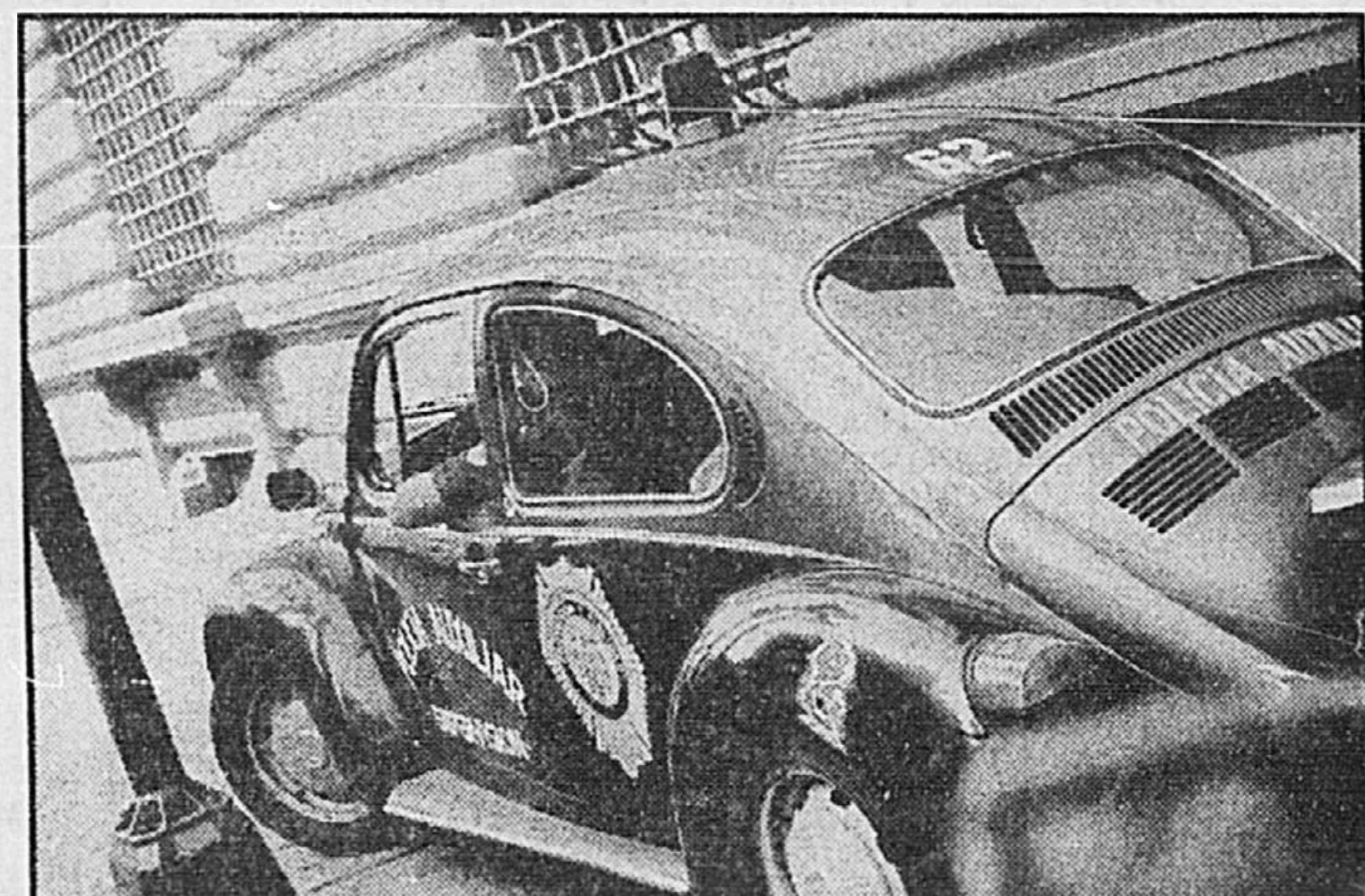
«La décentralisation et la bureaucratisation de la défense des droits humains médiatise la protection et allonge le délai de traitement des plaintes», explique Juan Antonio Vega, coordonnateur au Centre des droits humains Fray Francisco Vitoria à Mexico. «Dans plusieurs cas, les membres des commissions étatiques sont clairement reliés aux autorités de l'État et négocient avec elles des solutions mitigées, mettant en danger la vie des victimes.»

Sans pouvoir coercitif, la CNDH a été incapable, depuis un an, de faire appliquer par les autorités fautive la majorité des recommandations qui lui ont été adressées. Sur les 260 recommandations adressées aux représentants de l'ordre tant fédéraux que provinciaux, à partir du mois de mai 1992, seulement 49 ont été totalement respectées, soit à peine 20 p. cent. L'impunité persiste au Mexique, et le principal coupable n'est nul autre que la Procure générale de justice de la République (PGR) ou Ministère public.

Au Mexique, le Ministère public détient le monopole du processus pénal et des investigations des violations aux droits humains, même celles commises par les policiers sous sa juridiction. Dans un document publié récemment et intitulé *Mexique, la perpétuation de la torture et de l'impunité*, Amnesty Internationale étale les méthodes utilisées par les policiers pour arracher aux



Mexico: une certaine image de la modernité, que ne soutient pas la gestion nationale des droits de la personne.



Le président mexicain Carlos Salinas: l'image d'un démocrate... dont la police prend des libertés étonnantes.

prévenus leurs aveux. Coups, introduction d'eau gazeuse dans les narines, semi-asphyxie par le biais de sacs de plastique, immersion forcée dans l'eau, décharges électriques, privation d'aliments, etc.

Malgré la promulgation d'une loi exigeant la présence d'un avocat lors de la confession des prévenus, et en dépit des rapports médicaux rapportant la torture, les juges continuent encore d'accepter comme preuves des confessions faites dans ces conditions. De plus, le recours à l'*habeas corpus*, un mécanisme de protection pouvant être invoqué en cas de violations des droits civils, demeure inaccessible pour la majeure partie de la population.

«L'état actuel de la bataille contre la torture et l'impunité illustre la faiblesse, le réel désintérêt et le degré insuffisant de volonté politique», soutient le célèbre directeur du Centre Vitoria, Miguel Concha Malo. Le mandat de la CNDH exclut en effet les transgressions aux processus juridique, électoral

et syndical. Dans le contexte mexicain de présidentialisme, le pouvoir exécutif conserve une grande influence chez les juges et la Cour suprême, privant les victimes de violations d'une garantie à l'indemnisation.

Ce phénomène inquiète la majorité des organismes impliqués dans la défense des droits de la personne. En effet, le chef de la CNDH est nommé par le président de la République lui-même, Salinas de Gortari. Jorge Carpizo, ex-recteur de l'Université nationale (UNAM), a occupé ce poste de 1990 à 1992. Il a été ensuite transféré à la tête du Ministère public.

«La nomination de Juge Carpizo à la Procure générale de la République en 1993 démontre le peu de sérieux accordé au travail de commissaire des droits humains», affirme Rafael Reygadas, secrétaire exécutif de Service, développement et paix (sedepac), une ONG dédiée à la défense des Indiens, des agriculteurs et des femmes. «Il y a une nette différence entre le rôle de défen-

seur du citoyen et celui d'avocat de la nation.»

Les actions de l'actuel commissaire, Jorge Madrazo, qui a appuyé une proposition avancée par la Commission de la justice dans le cadre de la lutte contre le narcotrafic, préoccupent également les ONG. Cette proposition visait à permettre aux policiers de fouiller le domicile et de retenir prisonnier durant 72 heures un présumé coupable, au lieu des 24 heures prévues par la présente loi. Des centaines d'organismes, grâce à une pétition publiée dans les médias, ont réussi à contrecarrer la réforme. Mais l'image de Jorge Madrazo, cautionnant un règlement qui encourageait les abus potentiels de la police, a été ternie.

L'ouverture économique Pour redorer son blason et répondre aux allégations d'Amnistie internationale et d'Americas Watch quant à l'impunité au Mexique, le commissaire a déclaré que près de 950 serveurs publics, accusés d'actes de cruauté, de

corruption ou de liens avec les narcotraficants, ont été sanctionnés depuis trois ans. De plus, il a regretté le fait que 375 ordres d'arrestation, émis contre des agents de l'État, n'aient pas été exécutés. En dévoilant son nouveau programme annuel, la CNDH a lancé une campagne contre les ministères, les gouverneurs et les autorités municipales réfractaires.

«La société ne doit pourtant croire à aucun fonctionnaire. Elle doit se défendre systématiquement et quotidiennement et s'assurer l'appui de groupes de pression internationaux», s'exclame Sergio Aguayo, président de l'Académie mexicaine des droits humains et candidat au titre d'ombudsman de la ville de Mexico. M. Aguayo déplore le fait que ce poste sera déterminé par le Président et ses conseillers.

«L'ouverture économique et le libre-échange ont aidé à l'éveil international face au Mexique, poursuit-il, et l'exceptionnalité du pays sur la scène internationale n'est plus de rigueur. Durant la dernière décennie, 450 personnes ont été portées disparues au Mexique, comparé à 125 au Brésil, à l'époque de la dictature. La communauté internationale ne s'est jamais insurgée. Il n'y a pas ici pourtant de culture du respect des droits d'autrui et jusqu'au droit d'association des ouvriers est continuellement violé.»

Sergio Aguayo voit cependant souffler un vent de changement, avec la mise sur pied de certaines d'associations pour la défense des droits civils et politiques depuis 1985. L'existence de journaux indépendants, tels le *Financiero* *La Jornada* et *Proceso* à Mexico, *El Norte* à Monterrey et *Siglo 21* à Guadalajara, a permis de faire connaître à de plus en plus de Mexicains les multiples réalités de leur pays.

Mais le gouvernement du Mexique se veut le propre initiateur de sa démocratisation. Signataire depuis 1986 de la Convention des Nations unies contre la torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants, il refuse l'ingérence internationale en matière de droits humains. «Le respect des droits de la personne est matière exclusive des États», a proclamé le ministre mexicain des Relations extérieures, Fernando Solana, à la Conférence internationale sur les droits humains de Vienne le 16 juin passé. L'État mexicain, invoquant l'incompatibilité des lois internationales avec le droit interne, refuse son adhésion à la Cour internationale des droits humains.

Justifiant sa position en raison des interventions militaires de l'ONU dans certains pays, le pays s'est aussi opposé à la création d'un Haut commissariat aux droits humains. Cette attitude contraste fortement avec la position de son associé canadien au libre-échange, qui légitime le droit d'ingérence internationale et appuie la création d'un commissariat suprannational des Nations unies doté d'autonomie.

La déclaration canadienne faite à Vienne par l'ex-secrétaire d'État aux Relations internationales, Barbara McDougall, est sans équivoque: «Le droit de tous les gouvernements et de la communauté internationale de se pencher sur les violations des droits de la personne partout où elles se produisent ne peut plus, aujourd'hui, être remis en question. L'époque où les gouvernements pouvaient invoquer leur souveraineté pour justifier les violations des droits de la personne est révolue.» Ces positions contraires pourraient peut-être un jour devenir sources de conflit entre les deux pays.

Les Indiens (15% de la population) ont maille à partir avec la justice

SYLVIE DUGAS
collaboration spéciale
MEXICO

Le 20 mars dernier, deux officiers mexicains perdent la vie dans l'état du Chiapas au Mexique. Treize Indiens tzotzils de San Isidro El Ocotal sont emprisonnés de façon arbitraire, en rapport avec ce meurtre. Trois mois plus tard, répétition des faits: deux soldats patrouillant les terres publiques d'Ocosingo, au Chiapas, sont tués par des présumés guérilleros tzeltales.

La réaction de la justice est alors démesurée. Un contingent de 2000 militaires pénètre dans le village indien avec des tanks et des hélicoptères, tirant en l'air pour effrayer la population et pointant femmes et enfants avec leurs mitraillettes. Selon des sources officielles, une centaine d'Indiens sont abattus pendant l'opération. Les soldats fouillent les maisons, choisissent au hasard huit Indiens tzeltales et deux commerçants guatémaltèques, qu'ils emmènent à leur campement. Les détenus sont interrogés et accusés de trahison à la patrie.

Le 6 juin suivant, près de 600 policiers envahissent cette même région, frappent les habitants des villages, saccagent leurs maisons et volent leurs instruments de travail. Enfin, 25 tzeltales de l'Organisation paysanne Emiliano Zapata sont de nouveau arrêtés par la police (sans mandat d'arrêt), battus et emprisonnés pour détention d'armes et homicide. Selon les témoignages des familles des détenus, les policiers les auraient obligés à accepter leurs propres armes pour prendre des photos compromettantes. Désespérés,

les membres de la communauté indienne envoient des lettres au président Salinas de Gortari et à la Commission nationale des droits humains (CNDH), réclamant la libération des prisonniers.

Faute de réponse, 75 Indiens tzeltales partent manifester leur mécontentement à San Cristobal de las Casas, où ils feront le pied de grue pendant plusieurs semaines. Deux cents d'entre eux occupent aussi la mairie d'Ocosingo, d'où ils seront violemment chassés par la police municipale aidée d'une association privée d'éleveurs de bétail. À bout d'arguments, cinq Tzeltales entament une grève de la faim. Sans avoir obtenu gain de cause, les Indiens promettent de revenir à la charge au cours d'une marche collective jusqu'à la ville de Mexico.

Les Indiens, des parias?

Les Indiens au Mexique, qui constituent 15 p. cent de la population, sont-ils les parias de cette société? Selon la plupart des organismes dédiés à la défense des droits humains, ils sont les premiers lésés en vertu de leur pauvreté et de leur différence ethnique. De nombreux Indiens sont détenus arbitrairement en prison. Répartis dans plusieurs États de la République, au sud et au sud-est, ils parlent plus de 300 dialectes, souvent inconnus de leur compatriotes. Et même si la loi exige qu'un traducteur assiste à leur procès, plusieurs Indiens sont encore jugés en espagnol, ce beaucoup d'entre eux ne comprennent pas.

La situation critique vécue par les Tzeltales et les Tzotzils du Chiapas est éloquent. Représentant près de 60 p. cent de la population du Chiapas,

ceux-ci sont victimes d'une persécution constante de la part des forces de l'ordre et des propriétaires terriens. Outre l'arrivée massive de réfugiés guatémaltèques dans les années 80, qui a fait de la région une cible de la répression policière, l'autonomie et l'animosité des groupes indiens contre les autorités dérange.

Au Chiapas, la constitution d'organisations paysannes indépendantes depuis 20 ans représente aussi un obstacle pour les propriétaires terriens avides d'étendre leurs domaines. Ces derniers, réunis au sein de la Confédération nationale paysanne (CNC), ont aménagé il y a trois ans un espace au cœur des territoires occupés par les Indiens, grâce à l'appui de l'ex-gouverneur de l'État et actuel ministre de l'Intérieur, Patrocinio González Garrido. C'est justement autour de cette enclave, alignée à la CNC, que l'Armée et la police pourchassent les Indiens tzeltales.

«Les grandes compagnies terriennes, qui ont sollicité la protection de l'Armée contre les guérilleros, ont développé plusieurs mécanismes pour déloger les communautés indiennes établies sur les terres de l'État ou les propriétés communales», affirme Leonardo González, du Centre des droits humains Fray Bartolomé de las Casas. Ce Centre, portant le nom d'un Dominicain qui fut un ardent défenseur de la cause indienne lors de la Conquête, est dirigé par l'évêque Samuel Ruiz García, son digne successeur.

Évêque pris à partie

En raison de l'appui inconditionnel

qu'il apporte aux Indiens, l'évêque du diocèse de San Cristobal de las Casas a été victime d'une campagne de salissage dans les médias régionaux. Il a fait également l'objet de menaces de mort provenant, selon toutes probabilités, des éleveurs de la région. Monseigneur Ruiz García s'inquiète maintenant de la lenteur de la CNDH à intervenir dans le cas de la détention des 23 Tzeltales, alors que même le Procureur de la justice du Chiapas a nié l'existence d'un nid de guérilleros au Chiapas.

«À San Juan Chamula, 5000 Indiens ont été expulsés de la région à cause de leur choix religieux, car les caciques ont peur de perdre le contrôle sur leur district. Cette situation est lamentable, déplore-t-il, parce qu'elle concerne les Indiens, qui représentent une priorité au pays, selon les dires du gouvernement. De plus, 1993 a été déclarée Année internationale des Indiens par l'ONU.»

À divers endroits sur le territoire, les Indiens sont pourchassés. À Los Reyes la Paz par exemple, tout près de la capitale, des communautés sont délogées de leurs maisons après avoir été victimes de ventes frauduleuses de lots, endossées par les autorités municipales. Sensibilisé par la presse, le gouvernement mexicain a décidé cette semaine de mieux intégrer les communautés indiennes à la société mexicaine. Au cours d'une cérémonie réunissant plusieurs représentants indiens, le ministre de l'Intérieur, Patrocinio González Garrido, a prévu une réforme de la Constitution et le lancement de plusieurs programmes sociaux.

«Tous les Mexicains sont des Mexicains de première classe, a-t-il déclaré.

Tout en préservant son unité, le Mexique conserve la pluralité des cultures qui le composent. Le porte-parole de l'Institut national pour les Indiens a pour sa part allégué qu'un réel développement ne doit pas se borner à l'exploitation du folklore local, mais convier les Indiens à une participation effective dans l'élaboration des lois.

Forces locales

Malgré les fréquentes violations de leurs droits civils et politiques, certains groupements indiens sont parvenus à un développement harmonieux grâce à l'appui d'ONG locales. Un projet d'aide aux Indiens de Huehuetla, dans l'État de Puebla, initié par le Service, développement et paix (SEDEPAC), a permis à la communauté de retrouver sa dignité perdue.

«Ces Indiens, exploités depuis 500 ans, vivent du travail de la terre ou de la construction», raconte Rafael Reygadas, de la SEDEPAC. «Leur salaire minimum se situe entre six et huit pesos par jour (3\$). Depuis cinq ans, ils ont formé un groupe d'agriculteurs pour la vente du café et du piment et ont constitué un gouvernement municipal propre, d'où le parti officiel (PRI) a été exclu. À titre de représailles, le PRI a appuyé d'autres groupes municipaux et diminué son apport financier à la municipalité indienne.»

Toutefois, ces descendants des Aztèques semblent déterminés à améliorer leur sort. Avec l'assistance d'organisations populaires, ils parviendront peut-être à se développer à leur manière, grâce au mode de vie communal et aux coutumes ancestrales qu'ils ont sauvegardées au cours des âges.



Cet été, La Presse regarde le Québec par les yeux d'hommes et de femmes dont le destin se mêle à une rivière, grande comme la Richelieu ou petite comme la rivière des Prairies. Tous ont en commun l'amour de l'eau. Ces dix portraits sont publiés les samedis.

LA MATAPÉDIA

ANDRÉ NOËL
CAUSAPSCAL

Elle tire le rideau et regarde la rivière, en bas de la côte, cette rivière qui lui a donné tant de plaisir quand elle était petite. Du plaisir, Kathy Lepage, 16 ans, en a cherché aussi à l'école, mais elle n'en a pas trouvé. Cette année, elle a décroché. Elle était en Secondaire II.

Le décrochage scolaire est un problème dans tout le Québec. Dans la vallée de la Matapédia, comme dans beaucoup de régions éloignées des grandes villes, c'est une vraie plaie. Seulement 62 p. cent des jeunes complètent leur cours secondaire, après sept ans d'études plutôt que cinq (la moyenne provinciale est de 67 p. cent).

«Plusieurs élèves abandonnent l'école en Secondaire III ou même en Secondaire II», souligne Henriette Thériault, du CLSC d'Amqui, un des nombreux organismes qui se sont penchés sur la question, non sans inquiétude.

Le grand responsable: le chômage.

«Environ 60 p. cent de la population active ne travaille pas dans la vallée, indique Jean-Paul Quimper, directeur des services éducatifs à la commission scolaire. Souvent, les jeunes sont les seuls à se lever le matin. Leurs parents restent au lit. Ce n'est pas très stimulant d'étudier quand tu sais que tu as peu de chances de trouver un emploi, même avec un diplôme.

«Pourtant, on est chanceux ici, ajoute M. Quimper avec une pointe d'humour. Il n'y a pas de distractions pour concurrencer l'école. On n'a pas d'arcades comme à Montréal. S'ils veulent une vie sociale, les jeunes doivent venir à la polyvalente. Après quelques mois d'inactivité, beaucoup de décrocheurs s'inscrivent aux cours pour adultes.»

L'ennui pèse sur les jeunes de la vallée. Il n'y a strictement rien à faire pour eux. Pas de travail, pas de loisirs. Le temps s'écoule sans surprise, comme la Matapédia qui serpente paresseusement entre les montagnes boisées avant de se jeter dans la Restigouche, à la frontière du Nouveau-Brunswick.

Source de bonheur

La rivière semble avoir été la seule source de bonheur pour Kathy Lepage, une fille costaud aux mouvements lents et timides. Depuis une heure que dure l'entrevue, c'est par monosyllabes qu'elle répond aux questions sur l'école, sur ses parents, sur ses espoirs. Elle aspire la fumée de sa cigarette, passe sa main dans ses cheveux, fixe son regard sur le plancher de la cuisine.

Mais quand on lui demande de raconter ses meilleurs souvenirs, une lueur s'allume dans ses yeux marron. Elle éclaire sa voix, avance sa chaise. Elle parle avec animation de tous ces bons moments de son enfance, passés sur les bords de la Matapédia et d'un affluent, la Miniké, près de Routherville.

«J'ai appris à nager toute seule, dit-elle avec fierté. J'avais six ans et je descendais à la rivière avec ma grande amie, Josée. On se baignait sous un pont, près d'une carrière de gravier. L'été, on passait toutes nos journées là. On se construisait des cabanes. Le



Kathy Lepage, sur un vieux pont enjambant un affluent de la Matapédia: du plaisir sur les bords de la rivière, mais pas sur les bancs d'école.

père de Josée avait défait sa grange, on allait chercher les planches. Notre première cabane, on l'a bâtie dans le bois. Personne ne pouvait nous voir. C'était un secret. Les autres cabanes, on les a faites près de la rivière. Le soir, on allait coucher dedans. On s'apportait de la nourriture pour le lendemain matin. On entendait la rivière couler avant de s'endormir... c'était beau.»

Des aventures? Pas vraiment. Sur tout des parties de plaisir, parfois avec son frère et ses deux sœurs, parfois avec sa mère et son père, qui vit surtout de l'assistance sociale. La famille descendait à la rivière en quatre par quatre.

De nouveau, elle se tait. Une pluie froide cingle les fenêtres. Un homme, le beau-frère de Kathy, entre dans la cuisine. Les trois chiens qui dormaient sur la carpe, près de la table, dressent leurs oreilles. Le beau-frère prend sa casquette, au mur, et sort sur la galerie. Ses pas résonnent sur les planches pourries.

Un train siffle dans la vallée. Il roule de l'autre côté de la rivière, derrière un clos de bois. Par la fenêtre, on voit un béliet mécanique s'activer dans un amas de copeaux. Un «enfer», sorte de brûloir à forme conique, crache une fumée blanche. Et l'école, Kathy? demande le journaliste, après quelques minutes de silence.

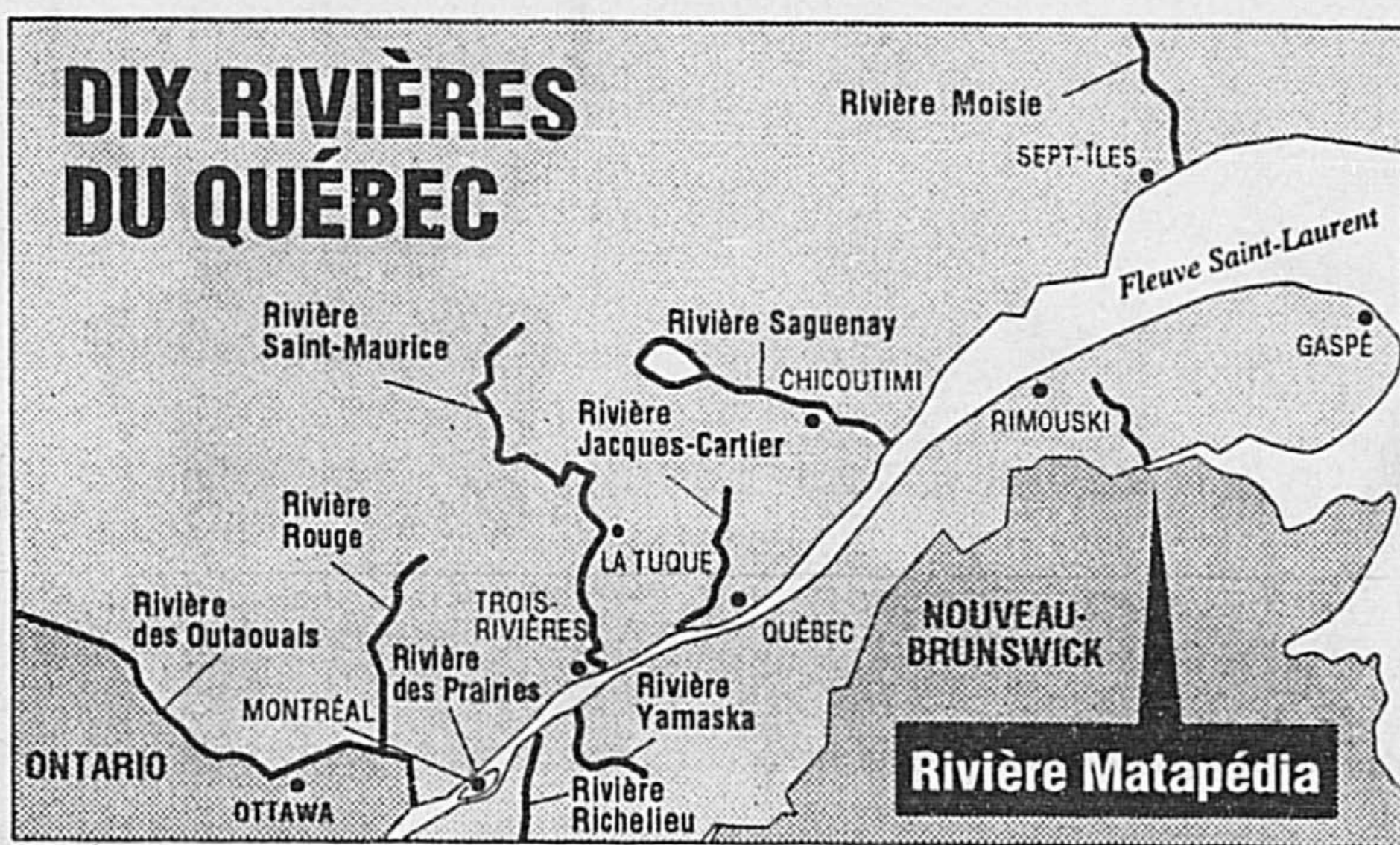
«Je n'ai jamais été bonne, répond Kathy. J'ai doublé ma première année, au primaire. J'avais beaucoup de misère en français et en mathématiques. Je trouvais ça difficile de ne pas pouvoir suivre les autres.»

Ses yeux s'éteignent. Ses cheveux retombent sur son visage. Elle se lève, se verse une tasse de café, caresse un chien, se rassoit.

«L'école était loin de chez nous: ça prenait une heure en autobus scolaire le matin et une autre heure le soir. Ça me fatiguait... Parfois, je passais tout droit. Ma mère me laissait dormir.

«J'aime pas vraiment l'école. Je trouve ça pénible, me lever le matin. Le printemps, quand il fait chaud, c'est pas agréable d'aller s'enfermer dans une classe... J'aime mieux me baigner!»

DIX RIVIÈRES DU QUÉBEC



Infographie La Presse

Elle a doublé aussi son Secondaire I, à la polyvalente de Causapscal. Cette année, en Secondaire II, elle a recommencé à accumuler les échecs. Elle s'est lassée. Elle est restée chez elle pour de bon. Au moment de l'entrevue, elle habitait, avec ses parents, une maison louée, en bois, blanche et bleue. La peinture n'avait pas été refaite depuis longtemps. La famille devait déménager cet été.

Pas à leur place

Les jeunes ne se sentent pas à leur place, dans la vallée de la Matapédia. Jadis, les garçons étaient presque assurés d'un emploi en forêt. Les machines les ont délogés. Une bûcheuse Timberjack abat autant d'arbres en 24 heures qu'une centaine d'hommes équipés de scies mécaniques.

La majorité des gens vit avec les fonds des gouvernements. Ces derniers versent 55\$ en paiements de transfert — assurance-chômage, assistance sociale, pensions de vieillesse — pour chaque 100\$ de revenus d'emploi. La moyenne provinciale est de 22\$.

Les jeunes s'expatrient. Depuis 1961, la population de la vallée a diminué de 36 p. cent; elle s'élève maintenant à

21 000 habitants. Des villages sont déserts. Sainte-Marguerite, près de Causapscal, a déjà compté 1200 habitants; il en reste 260. «Trois de mes quatre enfants ont déménagé à Montréal, soupire le maire, Philippe Marquis. Il n'y a plus que huit élèves à l'école du village.»

Lors de notre visite, au printemps dernier, le ministère de l'Éducation s'apprêtait à réduire les fonds à la commission scolaire, qui comptera une centaine d'élèves de moins à la rentrée de septembre.

«Le programme de 42 millions de dollars annoncé par le ministère de l'Éducation pour contre le décrochage scolaire n'est que du tape-à-l'oeil, affirme M. Quimper, directeur des services éducatifs. Ce n'est pas de l'argent neuf. Le ministère l'a puisé dans le programme d'aide aux milieux faibles, comme le nôtre. Nous, on aura moins d'argent, avec plus de décrocheurs.»

La commission scolaire voudrait dépister les décrocheurs potentiels dès la maternelle et les suivre au primaire. Plus de la moitié des jeunes qui décrochent au secondaire ont doublé une année au primaire.

La commission scolaire demande aussi la création d'une succursale du cégep de Rimouski dans la vallée. En ce moment, plusieurs jeunes qui n'ont pas d'argent pour poursuivre leurs études en dehors de la vallée, se disent que ça ne vaut pas la peine d'obtenir le diplôme d'études secondaires.

De toutes façons, certains élèves se demandent même si un diplôme universitaire sert à quelque chose, souligne le directeur de la polyvalente de Causapscal, André Tanguay. «Un ingénieur en mécanique a eu de la chance quand il est revenu de l'université Laval: il a trouvé un emploi de journalier à la scierie... Ça n'encourage pas les jeunes à étudier quand ils voient ça.»

L'alcoolisme fait des ravages, ajoute M. Tanguay. «Ils noient leur ennui.» Interrogés sur le sujet, les jeunes confirment. «Je connais même un enfant de 12 ans qui a de graves problèmes de boisson, confie Valérie Lapierre, 17 ans, qui termine son Secondaire V. Il boit en cachette. Sa mère ne le sait pas.»

Michel Morin, responsable du programme de l'éducation aux adultes, raconte une anecdote: la dernière fois qu'il s'est rendu à un bar du village, le tiers des clients étaient des élèves de la polyvalente!

Kathy Lepage, qui a décroché en Secondaire II, a demandé à la polyvalente de prendre des cours pour adultes. L'horaire est plus souple que celui du programme régulier. Mais elle ne s'est pas présentée à son rendez-vous pour l'inscription, indique M. Morin. «Cela ne prouve pas vraiment son intérêt», dit-il.

Pourtant, Kathy a des rêves. Elle voudrait travailler comme préposée au Centre de personnes âgées de Lac-au-Saumon, un petit village établi sur un élargissement de la Matapédia. «J'aime les vieux, dit-elle. Ils sont bons.»

Il y a un hic: le Centre exige au moins un Secondaire III, plus une année de formation technique. Kathy croit pouvoir répondre à ces exigences. «Je devrais pouvoir faire ça, dit-elle.» Puis, pour une fois, elle sourit: «Après tout, j'ai appris à nager toute seule!»

Les gens de la vallée veulent gérer eux-mêmes leur forêt

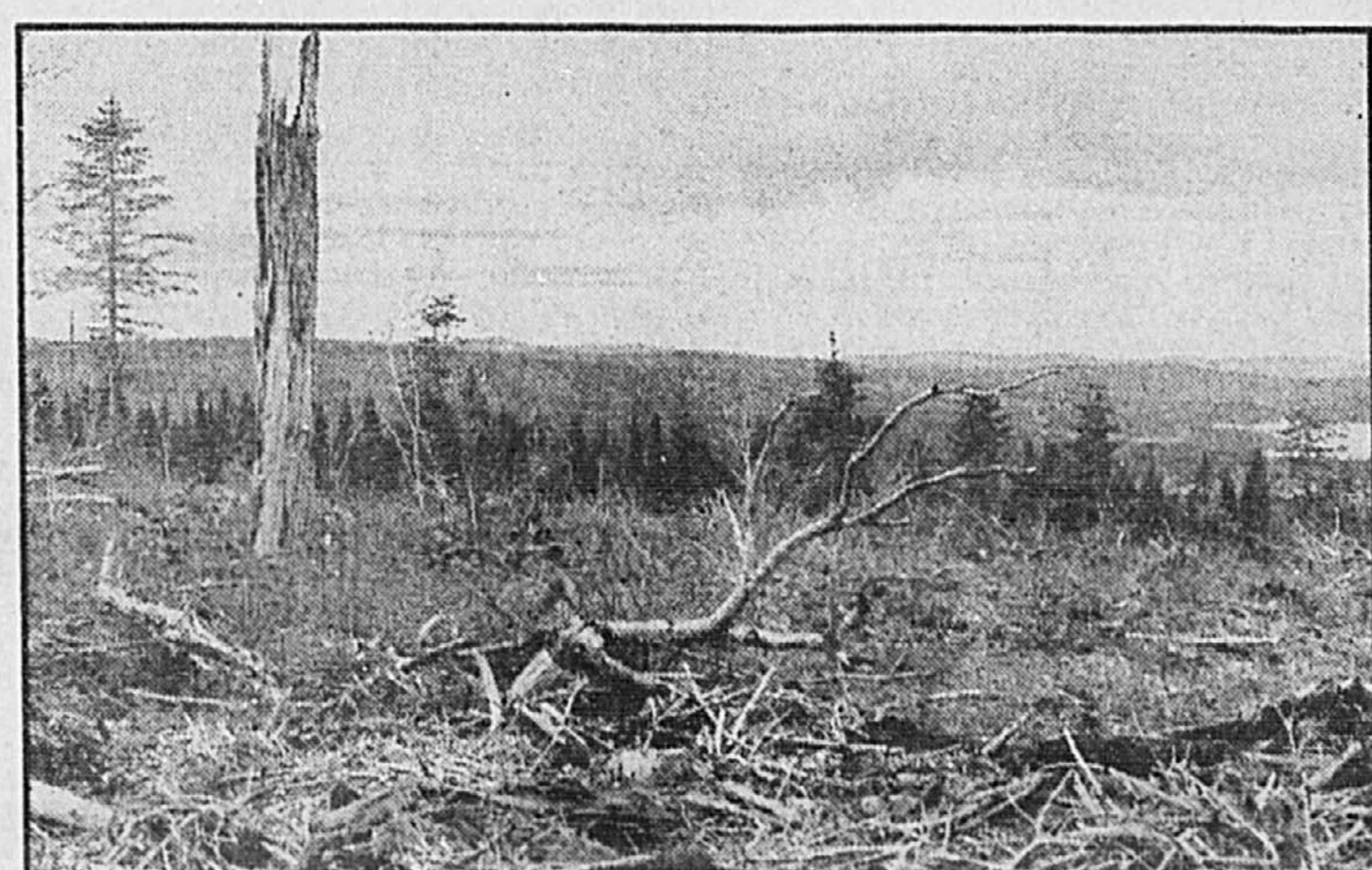
Comme les Algonquins du lac Barrière, les habitants de la vallée de la Matapédia veulent gérer eux-mêmes la forêt qui les entoure, mais ils doivent se battre contre de gros intérêts.

«La forêt est supposée être publique; en vérité, elle a été donnée aux grandes compagnies privées. Cette situation a assez duré», affirme Philippe Marquis, maire de Sainte-Marguerite et professeur de foresterie à Causapscal.

«Les compagnies ont amassé des fortunes colossales. Elles ont exporté leurs profits plutôt que de les réinvestir dans leurs usines. Elles ont rasé les forêts. Elles ont convaincu des travailleurs de s'acheter des machines. Puis, quand c'est devenu moins rentable, elles nous ont laissés en plan.»

La forêt couvre 90 p. cent de la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée de la Matapédia, qui s'étend elle-même sur 5435 km², soit la superficie de l'île du Prince-Édouard. Mais elle est dans un triste état.

Les coupes à blanc ont eu un effet désastreux sur la faune. Il n'y a plus que 500 chevreuils à l'est de la rivière, alors qu'il y en avait 17 000 en 1986. «Leur habitat a été détruit», déplore



Une coupe à blanc au-dessus de la Matapédia. Le ministère des Forêts refuse de changer les règles.

Victor Tremblay, coordonnateur d'aide au développement de la collectivité.

Même chose pour les saumons. La

sédimentation des rivières, provoquée par les coupes faites trop près des cours d'eau, a endommagé les frayères. M. Tremblay a mené une campagne

pour rapatrier la gestion du saumon dans la région: une entente a été signée en ce sens, l'automne dernier, avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

La MRC — désignée «Capitale forestière canadienne» pour 1993 — voudrait répéter l'expérience avec la forêt. Le préfet de la MRC, Daniel Lamarre, en a assez de voir que les habitants de la vallée n'ont rien à dire dans la gestion de leurs forêts. La loi actuelle prévoit surtout que le gouvernement provincial est obligé d'allouer des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers (CAAF) aux usines, dit-il.

«La loi demeure prioritairement à vocation de production, avec peu de considérations pour les aspects récréatifs, touristiques et fauniques ou le développement d'entreprises parallèles, créatrices d'emplois», déplore M. Lamarre.

M. Lamarre trouve aussi que la Loi sur les forêts n'est pas assez sévère. La MRC veut réduire la superficie des coupes à blanc, actuellement permises sur 250 hectares; élargir les bandes de protection le long des cours d'eau; imposer des règles à l'exploitation en forêt privée, etc.

La MRC souhaite aussi rapatrier les droits de coupe. Les compagnies payent environ 5\$ le mètre cube de bois coupé (80\$ en Finlande); le montant diminue quand elles font des «travaux sylvicoles», comme «des coupes avec protection de la régénération». Mais les recettes vont dans le fonds consolidé de la province plutôt que d'être administrées par la région.

Le maire de Sainte-Marguerite, M. Marquis, va plus loin: il estime que les forêts publiques devraient être exploitées par des «fermes forestières», formées par les habitants de la région, plutôt que par les compagnies. Il voudrait aussi, à l'instar de la MRC de Matane, chasser les grosses machines des forêts et les remplacer par des petites machines qui créent plus d'emplois et respectent plus l'environnement.

Mais il ne se fait pas trop d'illusions. Quand il était préfet de la MRC, il a tenté d'adopter un plan d'aménagement qui aurait élargi les bandes de protection le long des cours d'eau. Le ministère des Forêts a opposé un refus catégorique.

La semaine prochaine:
LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS

Les dinosaures ne sont pas «casher»

Agence France-Presse
JERUSALEM

■ Les rabbins ultra-orthodoxes ont déclaré que les produits laitiers distribués par une compagnie israélienne et portant des étiquettes de dinosaures n'étaient pas casher, c'est-à-dire qu'ils étaient impropres à la consommation.

Les juifs ultra-orthodoxes croient que Dieu a créé le monde il y a 5753 ans, selon leur interprétation de la Bible alors que les sauriens préhistoriques régnaient sur terre, il y a environ cent millions d'années.

«Les dinosaures sont un symbole d'hérésie et nos certificats casher symbolisent la foi», a déclaré le rabbin Zvi Gafner chargé de délivrer ces documents.

«Ces deux symboles sont incompatibles sur un même produit», a souligné le rabbin.

Cette offensive a été lancée au moment où le dernier film de Steven Spielberg sur les dinosaures, *Jurassic Park*, connaît un succès considérable depuis une semaine en Israël, où il affiche complet.

Coups de feu sur la résidence d'un ancien colonel du KGB

Agence France-Presse
TORONTO

■ Des inconnus ont tiré des coups de feu mercredi sur une villa de la banlieue de Toronto habitée par un ex-colonel du KGB et ancien conseiller militaire russe de haut rang, Dimitri Yakoubousky, a-t-on appris hier de sources concordantes.

M. Yakoubousky, sa femme et sa fille, qui se trouvaient à l'intérieur de leur villa du quartier de Bridle Path au moment de l'attentat, n'ont pas été blessés, selon la police de Toronto et la Gendarmerie royale du Canada.

Une lettre contenant des menaces de mort à l'encontre de M. Yakoubousky a toutefois été retrouvée sur le pare-brise de sa voiture, ont confirmé les policiers, sans autre précision.

Le porte-parole de l'ambassade russe à Ottawa, Andre Sharatov, a affirmé pour sa part qu'il avait appris la nouvelle en écoutant un reportage de la radio russe.

Selon des informations publiées par la presse canadienne mais non confirmées, M. Yakoubousky a travaillé comme conseiller auprès du président Boris Eltsine sur la réforme du KGB et des différents ministères russes s'occupant des questions de défense, de renseignement et de sécurité.

Mariée à une Canadienne, M. Yakoubousky est arrivé au Canada il y a plusieurs mois avec un passeport diplomatique, a de son côté confirmé à Ottawa le ministre canadien des Affaires extérieures.

Auparavant, il avait apparemment été contraint de démissionner de ses fonctions, a pour sa part affirmé Alexander Grant, un reporter du journal américain *New Russian World* (publié à New York), à qui M. Yakoubousky avait accordé un entretien il y a deux semaines.

L'ex-colonel avait déclaré dans cet entretien qu'il craignait pour sa vie, a déclaré le journaliste.

Enquête sur le commandant du régiment canadien en Somalie

JOHN WARD
de la Presse Canadienne
OTTAWA

■ La police militaire enquête sur des allégations selon lesquelles le commandant du régiment aéroporté canadien en Somalie aurait ordonné à ses soldats de tirer à vue tout Somalien suspect s'approchant de la base militaire, outrepassant ainsi ses pouvoirs.

La police examine les circonstances entourant le décès de deux Somaliens aux mains des Casques bleus canadiens.

Quatre membres du régiment aéroporté sont accusés de meurtre, torture et négligence relative à un décès survenu le 16 mars.

La plus récente enquête touche un incident survenu le 4 mars, au cours duquel un Somalien a été tué et un autre blessé par balles.

La semaine dernière, la police militaire a perquisitionné les bureaux, la résidence et les voitures du lieutenant-colonel Carol Mathieu, commandant du régiment.

Les mandats s'appliquaient à ses bureaux de Petawawa en On-

tario, sa maison de Saint-Bruno, en banlieue sud de Montréal, et ses trois voitures immatriculées au Québec.

À Sherbrooke, les policiers ont aussi fouillé la maison des parents du capitaine Michel Rainville, un chef de section du régiment aéroporté. Selon les mandats, l'officier vivait avec ses parents et leur a rendu visite immédiatement après son retour de Somalie.

Les mandats concernaient la recherche de notes, documents et notes de service sur des commandements donnés ou reçus touchant l'ordre de tirer à vue.

Pour obtenir les mandats, la police militaire indiquait qu'elle avait des raisons de croire que quelqu'un avait enfreint les règles de combat fixées par le quartier général de la Défense.

Un sergent du régiment aéroporté a déclaré avoir reçu l'ordre de tirer à vue quiconque tenterait de pénétrer le campement canadien de Belet Huen, en Somalie, qu'il soit armé ou non.

Les règles formelles de combat pour la mission somalienne res-

treignaient l'utilisation de moyens pouvant causer la mort aux cas de légitime défense ou pour assurer la protection des travailleurs de l'aide humanitaire et des passants.

Peu après être survenu, l'incident du 4 mars a immédiatement soulevé des questions. L'armée l'avait alors justifié comme étant une réaction adéquate.

Toutefois, un peu plus tard, un médecin militaire écrivait dans une lettre à sa femme que le Somalien décédé semblait avoir reçu plusieurs balles alors qu'il se trouvait étendu sur le sol.

Le 16 mars, un Somalien soupçonné de s'être infiltré dans le camp de Belet Huen est mort dans sa cellule. Quatre parachutistes font face à des accusations relativement à cet homicide.

Carol Mathieu n'a pu être joint pour réagir aux allégations que lui ou quelqu'un d'autre avait ordonné de tirer à vue en Somalie.

De son côté, le ministère de la Défense a indiqué qu'il ne pouvait faire de commentaires sur une enquête en cours.

L A B A I E P R É S E N T E

UNE NOUVELLE FRAGRANCE POUR ELLE



Giò?
GIÒ, C'EST ELLE.
GIÒ, C'EST
GIORGIO ARMANI.
L'ÉQUILIBRE DES
SENS; L'HARMONIE
PARFAITE DES BOIS,
DES FLEURS ET DES
FRUITS. LE LUXE,
LE CALME
ET LA VOLUPté.
GIÒ DE GIORGIO
ARMANI, SUBTILE
SENSUELLE ET
SOPHISTIQUEE...
LA FEMME, QUOI!

LE PARFUM, 15 ML; 160 \$ CH.

LE PARFUM, 7,5 ML; 95 \$ CH.

L'EAU DE PARFUM, 100 ML; 84 \$ CH.

L'EAU DE PARFUM EN ATOMISEUR DE 100 ML; 92 \$ CH.

L'EAU DE PARFUM EN ATOMISEUR DE 50 ML; 65 \$ CH.



LA BAIE

Compagnie de la Baie d'Hudson

L'AVANTAGE DES MEILLEURS PRIX